

PRÉSENTÉ

179

MEMO74

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec
6211-12-007

**Pour une éthique
de la dignité, de la paix et de la santé
dans nos campagnes.**

**Mémoire présenté à
la Commission sur le développement durable
de l'industrie porcine**

par le

**Comité Coup de cochon
de Saint-Valérien**

(comté de Rimouski)

Rimouski, le 18 mars 2003

Table des matières

Prologue

Introduction

1. Présentation du Comité Coup de cochon de Saint-Valérien

2. Impacts et préoccupations soulevées par le développement de l'industrie porcine

2.1 La destruction de l'harmonie sociale

2.2 La menace à la qualité de notre eau potable

2.3 L'impact sur les autres utilisateurs de l'eau

2.4 La destruction de la qualité de notre air

2.5 La transformation de nos campagnes en un dépotoir à purin

2.6 L'inégalité du partage des coûts et des bénéfices du développement porcin

3. Conclusion

4. Nos recommandations

4.1 Recommandations générales

4.2 Recommandations additionnelles proposées par le Comité Coup de cochon de Saint-Valérien

Épilogue

Documents cités

Prologue

Ceci concerne le Québec

Ca fait quand même un bon bout de temps que tous les moyens d'information modernes sont disponibles dans nos campagnes. D'autre part, il y a une circulation intense soit par abonnement individuel, soit par échange entre parents ou voisins, de nombreuses publications spécialisées sur une foule d'activités économiques en milieu rural et sur la vie sociale dans les régions. De plus, qui n'a pas, pour se renseigner, de la parenté dans les autres régions ou en ville ? Qui n'a pas un voisin ou un ami qui vient d'une autre région ou de la ville ? Enfin, il y a une abondance de colloques, conférences, expositions et forums concernant les activités économiques en région.

C'est ainsi qu'à Saint-Valérien-de-Rimouski, comme certainement partout ailleurs au Québec, on a appris par exemple :

Que la ressource en poissons dans le fleuve et le golfe du Saint-Laurent diminuait de façon dramatique, que les pêcheurs perdaient leur moyen de subsistance mais que les Ministères, les experts et les compagnies directement concernés par cette ressource se faisaient rassurants :

....on connaît la suite !

Que la ressource forestière est à la fois surexploitée et gaspillée, que les travailleurs forestiers n'ont pas de garantie d'emploi à long terme mais que les Ministères, les experts et les compagnies directement concernées par cette ressource se font rassurants :

....on connaît la suite !

Que la ressource agricole et d'élevage subit d'énormes pressions pour le passage d'une agriculture dite traditionnelle vers une exploitation dite moderne, intensive et à haut rendement, destinée à la conquête des marchés mondiaux, passant ainsi à l'ère du « méga » et de l'agri-business, mais que les Ministères, les experts, les Unions, les Fédérations et les compagnies concernés par cette ressource se font rassurants :

On a peur pour la suite !

Introduction

Suite aux interrogations et aux sérieuses appréhensions manifestées par nombreuses composantes de la société québécoise, le gouvernement du Québec a donné mandat au Bureau d'audiences publiques d'étudier les conditions et modèles de production définissant le cadre du développement durable de l'industrie porcine au Québec.

Le gouvernement du Québec a, dans le même mouvement, adopté un nouveau Règlement sur les Établissements agricoles, qui décrétait entre autres un moratoire de 18 à 24 mois sur le développement de la production porcine, un nouveau règlement sur le captage des eaux souterraines, puis, plus récemment, a rendu publique une Politique de l'Eau et adopté les Lois 77 et 137.

L'objet principal de nos préoccupations est le développement de communautés rurales dynamiques et viables en équilibre avec un environnement sain et une utilisation durable de ses ressources, dans le respect de la dignité et de la voix démocratique des citoyens et des citoyennes.

La commission, dans l'exercice de son mandat, recueille les commentaires des divers intéressés, dont celles des citoyennes et des citoyens. Or, les récentes interventions gouvernementales ont été segmentées et compartimentées dans un entrecroisement de normes et règlements qui constituent finalement un écheveau, un embrouillamini tel, qu'il peut être perçu comme expressément conçu pour masquer les réels enjeux soulevés par le développement de l'industrie porcine et empêcher d'en dresser une évaluation raisonnablement précise de ses diverses conséquences.

À cet égard, nos meilleurs vœux et notre sympathie s'adressent à la Commission.

Nous prions la Commission de ne pas se laisser obnubiler par les multiples expertises et vœux pieux qui lui sont présentés et de considérer avant tout l'impact des développements en cours sur notre droit le plus légitime, celui d'exercer notre existence en santé et en dignité.

La réelle question pour nous est de savoir si on peut obtenir quelque garantie que l'agression que constitue le développement porcin sous gestion liquide prenne fin et que l'on puisse consacrer nos énergies à quelque chose de constructif plutôt que de s'époumoner à défendre notre droit à respirer.

Nous voulons être rassurés sur le respect de nos droits légitimes.

Nous ne désirons pas être euthanasiés au profit de développements aussi malodorants qu'aveugles, ni sacrifiés pour l'intérêt supérieur de la balance commerciale du Québec.

Ce mémoire sera donc un mémoire du cœur, l'expression de voix de citoyens et de citoyennes de Saint-Valérien. À la multiplicité des réglementations et des louvoiements sur l'expression concrète du développement durable, nous n'opposerons que le chœur de nos préoccupations.

L'économie sert à faire vivre les humains et non pas le contraire.

1. Présentation du Comité Coup de cochon de Saint-Valérien

Avril 2001, un aspirant-promoteur d'un éventuel parc d'engraissement porcin se manifeste ouvertement pour la première fois en sollicitant les terres de son voisin pour fin d'épandage. La nouvelle s'ébruite aussitôt, ce qui ne fait pas l'affaire du promoteur qui souhaite, selon ses dires, la plus grande discrétion. Hébétés, mais surtout naïfs, nous n'osons prêter crédibilité à cette information quant à la faisabilité de ce projet. Le site choisi est à flanc de montagne, parsemé de pentes très abruptes, ceinturé de cours d'eau et surtout contigu aux propriétés de quelques citoyens soumises à l'influence de vents dominants d'ouest et nord-ouest.

À l'été 2001, par la bande, nous apprenons qu'un certificat de conformité pour ce projet a été émis par la secrétaire-trésorière de notre municipalité qui n'en a informé ni les élus, ni les citoyens, prétextant qu'elle n'avait pas à le faire. Non sans difficultés, on apprend avec stupéfaction que ce certificat a été émis le 13 juin. Tout s'est fait dans le plus grand secret. Se doutant qu'une demande au MENV pour un certificat d'autorisation a été faite, nous tentons de le vérifier. C'est le mutisme au ministère; on nous répond d'abord que c'est confidentiel. En revenant à la charge à maintes reprises, on nous avoue du bout des lèvres qu'effectivement, une demande en ce sens a été formulée et était à l'étude : un projet de porcherie de 1 200 porcs sous gestion liquide sur le 4^e rang Ouest de Saint-Valérien se construirait sous peu entre la montagne et le bord du chemin.

Un emplacement inacceptable. Un projet désastreux.

Aussitôt, un mouvement spontané de protestation s'organise pour que cette porcherie soit au moins construite à l'intérieur des terres et plus éloignée des résidences. Suite aux ricanements du promoteur qui avait déjà obtenu son certificat de conformité dans la plus grande discrétion, le Comité Coup de cochon s'organise et recueille une pétition signée par les résidants et les résidentes du 4^e rang Ouest.

Dans le 4^e rang Est, les résidants et les résidentes forts de leur expérience de cohabitation avec les porcheries depuis 3 ans, ont joint spontanément le mouvement.¹ Déjà très affectés par les fortes odeurs des épandages et de plus en plus inquiets quant à la qualité de leur environnement, dont leur eau potable, un grand nombre de personnes signent la pétition.

Cette pétition, qui recueillait 165 signatures, fut déposée au Conseil municipal lors de sa séance spéciale du 30 juillet 2001, devant une salle pleine à craquer; la mairesse de Saint-Valérien déposa alors un avis de motion.

¹ Voir en annexe copie de la première pétition (pièces 1.1 à 1.11).

En septembre 2001, le Comité Coup de cochon se réunit une fois par semaine. Devant le refus du promoteur de considérer toute modification que ce soit (distance séparatrice des habitations voisines, localisation derrière un écran boisé, gestion solide, etc.) et devant son intention d'utiliser toutes les latitudes permises par la loi, le Comité Coup de cochon fait circuler une nouvelle pétition réclamant l'interdiction de toute porcherie sous gestion liquide.²

Cette pétition fut signée par la grande majorité des adultes de Saint-Valérien soit 366 adultes sur une population de 850 âmes.

La Commission constatera la volonté majoritaire de la population de Saint-Valérien de proscrire toute nouvelle porcherie sous gestion liquide.

À l'automne 2001, le Comité Coup de cochon orchestre aussi plusieurs démarches auprès des autorités et organisations locales et régionales pour faire valoir le point de vue de la population de Saint-Valérien : le ministère de l'Environnement, le Conseil régional de l'environnement, madame la députée Solange Charest, etc. La télévision, la radio et la presse écrite régionales sont approchées pour transmettre nos appréhensions devant le développement sauvage de l'industrie porcine. Dans la même perspective nous rencontrons le maire de Rimouski, monsieur Michel Tremblay, et le Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette.

Le 24 septembre 2001, le Comité organise une séance d'information publique assortie de la présentation du film *Bacon* devant un auditoire plein à craquer et la présence des médias. Début octobre, le Comité organise une campagne d'analyse d'eau dont plusieurs personnes profitent, dans le cadre du programme d'échantillonnage du ministère de l'Environnement. La municipalité, pour sa part, fait des prélèvements dans plusieurs petits cours d'eau.

Le 4 novembre 2001, ce sont les élections municipales. Les positions des candidates et des candidats sur l'industrie porcine étaient clairement exposées dans la plate-forme électorale. Les trois candidats et candidate du Comité Coup de cochon alliés avec la mairesse sortante obtinrent des majorités sans équivoque.

Le 4 novembre 2001, la population de Saint-Valérien exprimait ainsi démocratiquement sa position contre le développement de nouvelles porcheries sous gestion liquide sur son territoire.

² Pièce 2 (texte) ; cette pétition vous sera remise par la municipalité de Saint-Valérien, le 20 mars 2003.

On pourrait imaginer que ces événements et l'expression des préoccupations populaires auraient pu infléchir l'orientation des tenants du développement porcin. Le comité transmit à PURDEL,³ promoteur local via sa filiale PURPORC, le résultat de la consultation populaire et lui proposa de reconsidérer les modalités de développement dans une perspective de cohabitation.

La direction de la Coopérative agroalimentaire PURDEL exprima sans équivoque sa perception sur le sujet :

« En terminant, nous voulons vous dire que le développement porcin dans votre paroisse sera fonction de l'attente de nos membres, et sera effectué comme nous l'avons toujours fait à date, soit en conformité avec les lois environnementales. »⁴

.....

Durant les événements de 2001, la Direction régionale du ministère de l'Environnement fut questionnée, à savoir : Dans l'état actuel de la réglementation, combien d'autres projets de développement porcin pourraient-ils être permis dans Saint-Valérien ?

.....

L'absence de réponse est évocatrice.

Dans la semaine qui suivit l'élection municipale, l'inspecteur municipal délivra, conformément à la loi, le permis de construction au promoteur, muni d'un certificat d'autorisation émis en toute légalité, confirmant ainsi la préséance du droit de l'industrie porcine sur celui des citoyens et des citoyennes à poursuivre leur existence paisible dans un milieu en santé.

La mise en terre fut entreprise au printemps 2002, en mode accéléré. Le Comité Coup de cochon et la municipalité de Saint-Valérien tentèrent un recours en grâce auprès du ministre de l'Environnement.⁵

Le matin du début des travaux, il est de notoriété publique que le processus fut suspendu pour fins de vérifications. Mais le promoteur poursuivit ses activités. Multiples contacts verbaux furent menés entre la municipalité et le ministère de l'Environnement pour s'informer du détail du réexamen.

³ Lettre du Comité à M. Jean-Paul Thériault, directeur-général de PURDEL, 01-11-09

⁴ Lettre de M. Jean-Paul Thériault au Comité 01-11-30

⁵ Lettre du Comité à M. André Boisclair, 02-04-12

Aucune réponse ne fut donnée, ni à la municipalité, ni au Comité Coup de Cochon de Saint-Valérien, sinon, un mois plus tard, une lettre circulaire personnalisée annonçant le BAPE, le RÉA et le moratoire.⁶

Jamais autre réponse ou renseignement ne nous donnée sur notre démarche.

.....

Saint-Valérien a été gratifiée du statut de municipalité en surplus le 15 mai 2002. L'obtention de ce statut qui semblait nous assurer de la fin des agressions, l'annonce du moratoire et de la tenue d'une commission du BAPE furent accueillies avec enthousiasme. Mais maintenant, nous sommes encore plus inquiets. Notre trop chèrement gagné statut de municipalité en surplus s'avère temporaire et transitoire. Le nouveau RÉA permettra la relance du développement porcin dans notre municipalité. Avant même la construction du dernier projet, Saint-Valérien produisait assez de phosphore pour répondre aux besoins des cultures⁷ : la production était déjà excédentaire de 17 %.

Les citoyens et les citoyennes ont le droit de savoir ce qui les attend. C'est fondamental. Tantôt on entend des représentants de la classe agricole dire : « *il y a encore beaucoup de place pour des porcs dans la région; ...les sols de Saint-Valérien peuvent accueillir plus de porcheries* ». Ailleurs, on nous réfute l'information voulant qu'il y ait des projets pour huit porcheries supplémentaires.⁸

Les demandes de levée du moratoire par la Fédération régionale de l'UPA nous inquiètent; leur muette acceptation des nouveaux modes de calculs du RÉA nous rend encore plus songeurs...

On s'aperçoit que les grilles de fertilisation de l'abaque du RÉA⁹ permettent d'appliquer sur les sols beaucoup plus de phosphore qu'avant.¹⁰ On nous a présenté le RÉA comme plus restrictif tandis que tout indique le contraire.

Si on double la dose de phosphore permise, n'est-il pas légitime de penser que l'on risque de permettre le double d'unités animales... et si ces nouvelles unités animales sont toutes sous gestion liquide, comme c'est la tendance, ne risque-t-on pas d'avoir le double du lisier sur les bras, le double d'odeurs, le double de risques pour nos eaux, le double de projets de vie détruits par l'implantation de porcheries ?

⁶ Lettre de M. André Boisclair à M. Jean-Louis Beaulieu, 02-06-17

⁷ MENV (sans titre) : Mise à jour de la Bascule MRC Rimouski-Neigette, transmis le 02-05-13.

⁸ Compte-rendu de la réunion entre PURDEL et la municipalité de Saint-Valérien, 01-09-20

⁹ Annexe 1, le RÉA en BREF, Québec, Juin 2002

¹⁰ Grille de références en fertilisation, Conseil des productions végétales du Québec, AGDEX 540, 2^e édition, 1996, pages 56, 57 et 70

Le ministère de l'Environnement devrait énoncer publiquement combien de place-porcs le nouveau RÉA pourrait permettre à Saint-Valérien. Nous demandons à la Commission d'évaluer les impacts d'un tel développement en tenant compte des effets observables des entreprises actuelles sur l'environnement naturel et social .

Face à ces considérations, nous pensons qu'il ne faut certainement pas laisser le développement des ressources de nos régions rurales à ceux et celles qui ne jurent que par la seule loi du marché, qui n'ont que mépris pour qui n'est pas entrepreneur, promoteur ou intégrateur, qui pratiquent effrontément le chacun pour soi, qui ne fonctionnent que par l'appât du gain, qui ne tolèrent pas les différences.

Nous pensons qu'il ne faut certainement pas laisser le développement des ressources de nos régions rurales à ceux et celles pour qui l'environnement n'est qu'une autre ressource à exploiter, qui ont la certitude de détenir la vérité et qui fonctionnent dans le secret.



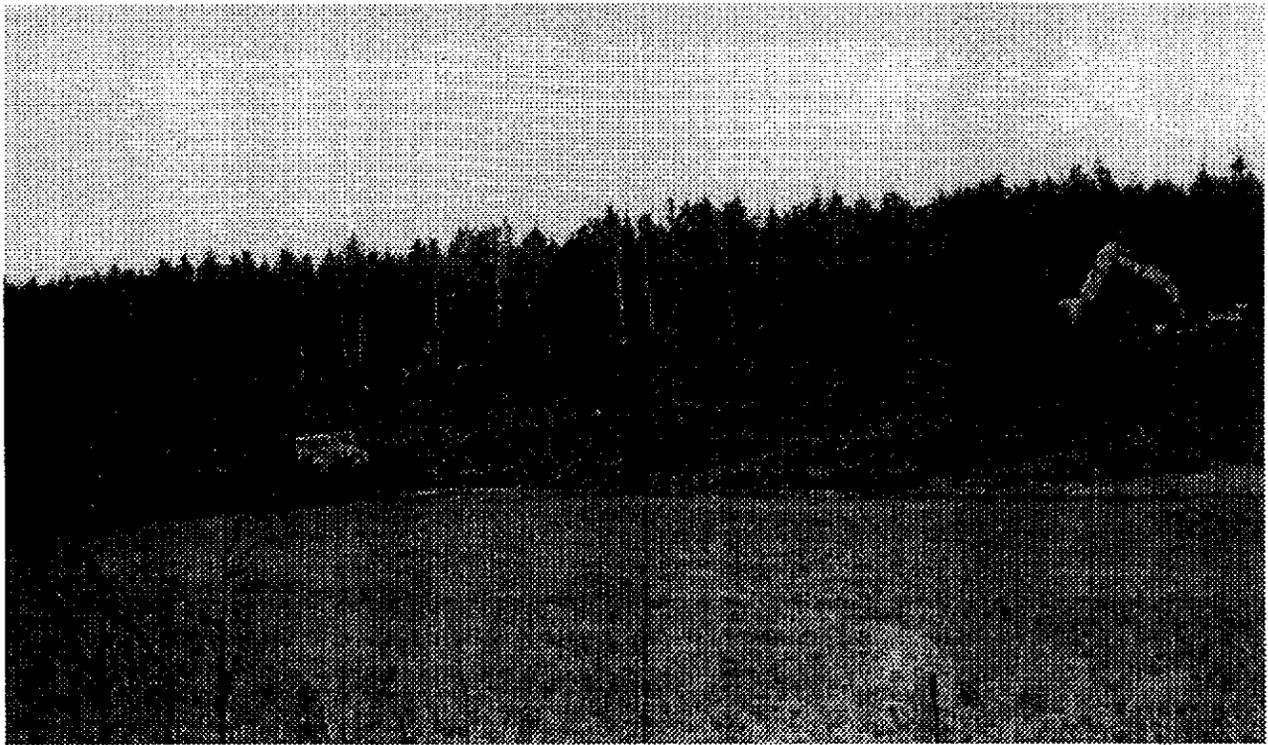
Un flanc de montagne, doux contact entre le bois et le pré

2- Impacts et préoccupations soulevées par le développement de l'industrie porcine

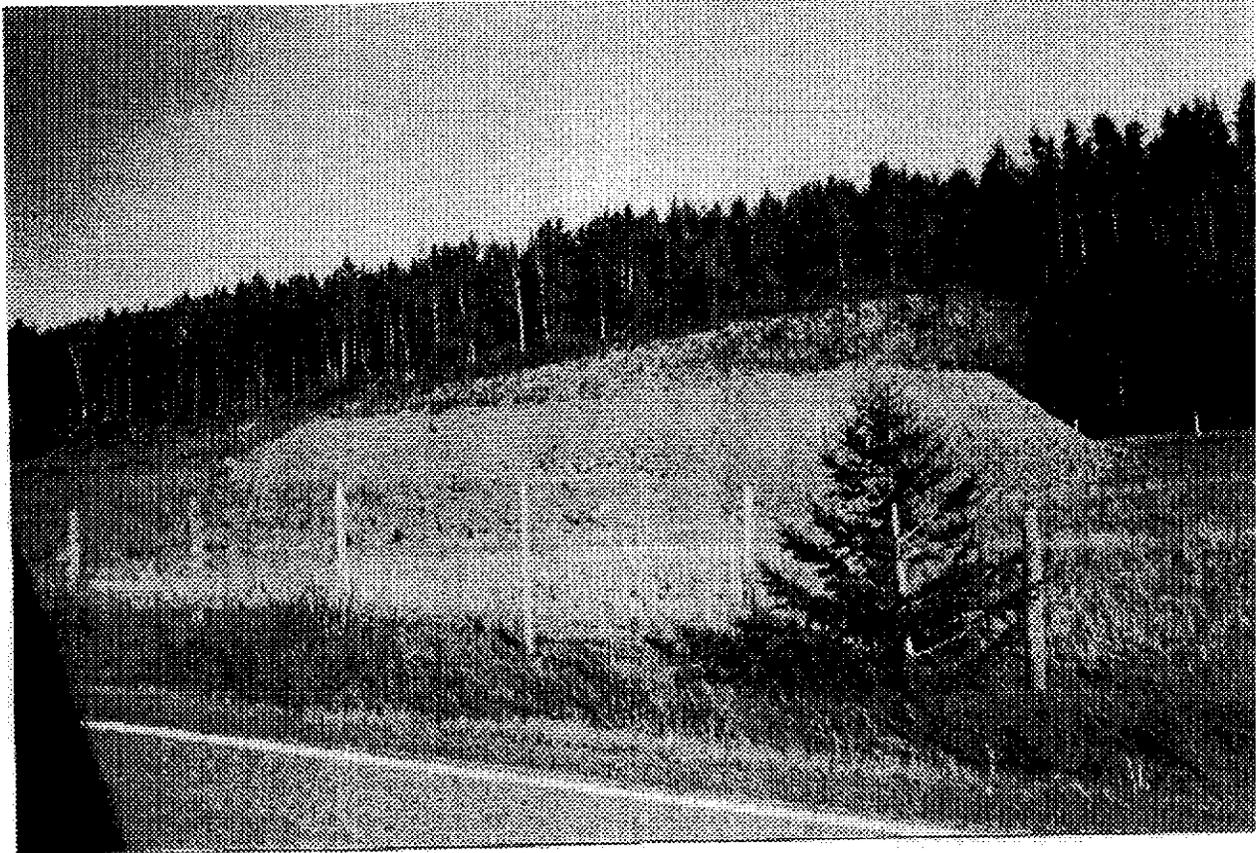
Outrage

Le quatrième rang Ouest de Saint-Valérien est un des beaux rangs champêtres de la région. Il circule à mi-chemin d'une longue colline, témoin de la résistance de vieilles roches de plus de 580 Millions années à multiples cycles d'érosion et de glaciations. Depuis près de 200 ans, les gens de Saint-Valérien se sont adossés sur son flanc fiable, confiants de sa permanence face aux plus grands événements. Après une vie à cultiver et élever sa famille, combien était méritée la jouissance de s'y nicher et de regarder le lent estuaire suivre son cours.

*Un mauvais projet,
un certificat aveugle et sourd,
le temps d'une saison,
la montagne subit l'**Outrage**
et l'univers de Saint-Valérien bascula....
Le quatrième rang Ouest de Saint-Valérien était...
Que nous reste-t-il ?*



L'Outrage



2.1. La destruction de l'harmonie sociale

À l'échelle humaine et de la société de Saint-Valérien, la plaie est aussi vive...
On ne peut parler encore de cicatrices.

Déchirures

Notre vie familiale et inter-personnelle a changé. Nous ne nous parlons plus. C'est la guerre. C'est le pour ou contre.

Dans mon village, je recevais les confidences de deux familles désunies, brisées par l'arrivée de ces méga-porcheries. Maintenant, je vis moi-même ce drame. La maison centenaire où je vis, la maison de mes ancêtres reconnue comme un véritable patrimoine dans mon village est maintenant dans l'entourage de la ferme Beaulieu en plein sous les vents dominants. L'épandage, l'été prochain, se fera juste sous mes yeux et autour de mon puits.

Je suis allée à la petite école avec les frères et sœurs Beaulieu, mais on ne se regarde plus. Les sourires se sont transformés en rictus. On s'évite. De gros mots ont été échangés créant un fossé profond. Mon implication dans ce dossier environnemental et de santé publique a mis fin au temps où avec joie j'allais à chaque printemps échanger des fleurs vivaces avec la vieille maman. Quel embarras! Quelle désolation!

Deux camps se sont dressés partout dans le village et rien n'est plus pareil.

Je raconte mon expérience personnelle mais d'autres ont vécu encore pire.

Mon voisin a été menacé; des menaces véritables avec le poing brandi.... Des tracteurs qui reculent vite et barrent la voie publique... Le rodéo des tracteurs, avec leur pic à foin menaçant devant, sans triangle orange de sécurité... Quand on fait mine de foncer sur vous avec la voiture, quand on vous suit de si près qu'on espère vous aveugler avec les phares la nuit, quand on vient à deux heures du matin harceler votre sommeil de bruits de moteur...

Comment pouvez-vous imaginer que la vie soit normale ? Comment croire que notre santé n'en soit pas affectée ?

Ailleurs, c'est le E-coli qui a fait ses victimes

Certains ont franchement dû partir laissant derrière eux un coin de terre où ils étaient nés et où ils auraient dû pouvoir garder le droit d'y vivre en paix.

Dans notre livre du centenaire de la paroisse, notre député du temps (Parti québécois !) vante l'environnement exceptionnel de Saint-Valérien. Mon Dieu ! Où tout cela est-il passé ? On ne peut même plus ouvrir les fenêtres en été. On avait l'habitude de laisser sécher les vêtements dehors, les journées de lavage, cela aussi c'est fini.

Je suis moi-même née dans cette municipalité et je croyais que revenir y vivre, il y a plusieurs années déjà, serait une consolation. Or, je n'y trouve que confrontation et dégradation du milieu.

Ce même village où les réalisateurs du film Bombardier avaient trouvé les images si belles pour illustrer un Québec où il fait bon vivre. Ce village-là, se bat actuellement pour sauver ses terres, son eau et son milieu social.

À côté, ma voisine dit qu'elle a perdu l'appétit. Et comment manger quand on est submergé de tant odeurs, même les fenêtres closes ? Cette femme a tellement pleuré qu'elle n'est plus reconnaissable. Comment peut-on en si peu de temps, sans moyens pour s'y opposer, perdre complètement le contrôle sur l'environnement qu'on chérissait?

Mon bon ami, lui, vit directement sous le vent de la porcherie établie au minimum de la distance séparatrice ; on dit qu'il y a une vieille chicane de famille là-dessous. Mais le jour de sa retraite bien méritée, préparée de tous les temps libres de sa vie active, une porcherie directement dans la face ! Et sa femme, asthmatique elle aussi, prise pour fermer les fenêtres et visiter, plutôt que recevoir !

Ce n'est pas parce que des situations semblables se sont multipliées, que des cas de ce genre sont si nombreux qu'il faut les banaliser. Difficilement comptabilisables? Oui, peut-être ! Mais oh combien encore plus difficiles à vivre !

D'un côté vous nous encouragez à être des citoyens et des citoyennes responsables, à tenir à cœur le bien-être de notre société...

.. resterez-vous donc sourds aux dénonciations que nous faisons ?

2.2 La menace à la qualité de notre eau potable

L'eau provient de nos puits privés.
C'est le cas pour tous, dans le village et sur les rangs.
La loi nous dit que notre puits, c'est notre responsabilité.

Si on nous en donne la responsabilité, il serait raisonnable de comprendre que l'on nous donne le droit de les protéger, non seulement de nous, mais aussi des autres.

Or, il a été clairement expliqué devant la Commission¹¹ (madame Lamoureux et échanges liés, Sainte-Marie-de-Beauce) que les citoyens et les citoyennes n'avaient à peu près aucun recours contre la pollution d'origine agricole. La Commission a pris connaissance du cas de l'Isle-Verte¹² où des PAEF pourtant réglementaires ont du être modifiés pour protéger l'eau de cette municipalité. Il y avait relation directe entre la qualité de l'eau et les doses de fertilisants appliquées.

Cela fait maintenant quatre ans que l'on met du lisier sur le 4^e rang Est. Jusqu'ici, il semble que les puits soient encore bons. Il faut comprendre que nos sols loameux, grâce à leur argile et à la matière organique, sont capables de retenir les engrais. De plus, les champs sont encore cultivés en rotation, avec plusieurs années en foin. Qu'en sera-t-il si on raccourcit les rotations pour faire plus de cultures annuelles ?

Il a été clairement démontré devant la Commission que le périmètre de protection autour des puits n'était pas suffisant pour les nitrates¹³. Nous avons aussi lu que la progression des nitrates vers les nappes souterraines pouvait être un processus lent...

Qu'en sera-t-il dans dix ans ? On sait que si cela prend dix ans avant de nous atteindre, cela prendra un bon dix ans pour s'en débarrasser.

Et il nous faudra faire une preuve sur des événements vieux de dix ans !

Lors des Audiences, la Commission a souvent entendu que « les citoyens et les citoyennes n'étaient inquiets que parce qu'ils sont mal informés ». On demande aux citoyens de faire confiance aux nouvelles normes du RÉA et des PAEF.

La sagesse populaire dit : « Le passé est garant de l'avenir ». Les citoyens, ici, sont très bien informés de ce qui s'est passé ailleurs. Qu'est-ce qui nous garantit que le même sort n'est pas réservé à nos puits ?

¹¹ M^{me} Gisèle Lamoureux, première tournée thématique, Sainte-Marie-de-Beauce, novembre 2002

¹² Rapporté par M. Michel Laferrière, 1^{ère} tournée régionale, Rimouski, les 4 et 5 décembre 2002

¹³ M. Michel Ouellet, MENV, 1^{ère} tournée régionale, Rimouski, le 5 décembre 2002.

Sur le 4^e rang Ouest, les puits sont aussi généralement bons mais on attend notre vrai baptême de lisier pour le printemps 2003. Les sols de ce rangs sont beaucoup plus vallonnés, et les risques de ruissellement ainsi accrus.

La saison s'annonce très prometteuse, car les promoteurs n'ont pas digéré notre opposition.

S. eau S.
Inquiétudes

*Très grande inquiétude pour notre puits d'eau potable.
Celui-ci est situé à proximité d'une zone d'épandage de lisiers de porcs.
La situation géographique du terrain est en pente et le puits situé à la base.
Écoulement de lisier garanti par l'effet d'entonnoir.
La protection d'une bande de 30 mètres est insuffisante
dans une telle situation géographique.*

Les gens se sont mobilisés et ont commencé à préparer leur recours sur ce qui les attend. Avec la collaboration du ministère de la Santé et des Services Sociaux, des prélèvements d'eau ont été menés sur tout le quatrième rang Ouest¹⁴.

Nous avisons par la présente le ministère de l'Environnement, qui a émis le certificat d'autorisation à l'envers de l'avis de tous les citoyens et citoyennes directement concernés, que nous nous constituons une base de données pour un éventuel recours collectif.

Mais qui aura la charge de financer ce recours ? Les impacts négatifs du lisiers sur les nappes phréatiques sont aussi bien connus qu'ils sont difficilement prouvables en Cour.

Nous demandons au ministère de l'Environnement d'effectuer un suivi de la qualité des nappes d'eau souterraine dont les résultats seraient périodiquement rendus publics. Nous lui demandons aussi d'assujettir les doses des plans agroenvironnementaux aux résultats des analyses ainsi menées.

Ces analyses devraient être défrayées par ceux qui sont la cause première de ce nouvel ajout de matières potentiellement polluantes, soient les producteurs et utilisateurs de lisiers. Dans cette même logique, ces derniers devraient verser une cotisation à un fonds de défense des utilisateurs de puits d'eau potable.

¹⁴ Lettre de M. Michel Laferrière au Comité, RSSS,- Bas-Saint-Laurent, 01-09-20

Bien entendu, il serait heureux que ce capital puisse leur être retourné s'il s'avère que leur pratique ne résulte en aucun impact nuisible sur la qualité de l'eau...

Cette pratique s'appuie sur les précédents concernant la restauration des carrières et gravières, la responsabilité quant aux terrains contaminés ou la restauration des anciens sites miniers.

2.3 L'impact sur les autres utilisateurs de l'eau

L'agriculture doit gérer l'eau comme un bien qui lui est prêté. Il doit la remettre dans un état de qualité raisonnable après s'en être servi.

La fertilisation est un acte noble et écologique, car elle permet le recyclage des ressources et la production d'aliments sains. Le potentiel de contribution positive de l'agriculture à l'environnement et au maintien des sociétés est trop souvent mésestimé.

Le problème survient quant on fertilise pour justifier des élevages. On utilise alors les dépassements permis par la loi plutôt que de limiter ses dépenses pour un seuil de production adéquat.

Ce gaspillage des ressources compromet aussi les utilisations du territoire différentes de l'agriculture industrielle.

Mon mari et moi possédons une pisciculture dans le 4^e rang Ouest de Saint-Valérien, qui est ouverte au public durant toute l'année. Nous croyons que la construction de porcherie et l'épandage de purin de porc va nuire à la pisciculture en polluant l'eau et l'air. Monsieur Laferrière, de la santé publique, nous l'a confirmé lui-même car il est venu nous rencontrer et constater qu'il était sûr et certain qu'il y aurait des dommages à notre lac et surtout à la truite que nous consommons.

La pisciculture que nous possédons a une grande valeur à nos yeux et à ceux de nos clients. Nous croyons que l'eau deviendra contaminée ainsi que les poissons et les pêcheurs qui en mangeront. De plus, les odeurs que cela va provoquer pourra nous faire perdre de nombreux clients, considérant la qualité de l'air en raison des émanations ammoniacales. (...)

Nous ne tenons pas à fermer notre pisciculture ainsi que de perdre de nombreux clients pour des porcheries qui s'installeront dans notre municipalité, alors s'il vous plaît aidez-nous à ne rien perdre, car tout ce que mon mari et moi possédons nous l'avons investi dans notre petite entreprise.

Le ruisseau alimentant la pisciculture en question draine une bonne superficie destinée à recevoir les épandages de lisiers. Les épandages de fumiers solides pratiqués jusqu'ici n'ont pas compromis la qualité de l'eau.

Les pisciculteurs n'ont aucun recours. Leur statut d'immeuble protégé ne vise que la distance de la porcherie et non pas celle des épandages. Les entreprises agricoles ne font pas l'objet de statut d'immeuble protégé (sauf les vignobles).

Nous travaillons depuis 1996 à développer notre entreprise de production maraîchère biologique. Nous desservons maintenant les meilleures cuisines des restaurants de fine gastronomie de la région, dont plusieurs se sont distingués par des prix prestigieux (Grands prix du Tourisme). Nous alimentons aussi 80 familles par un système de ventes de paniers.

Notre certification biologique exige une haute qualité d'eau pour nos cultures et celle que nous utilisons pour le lavage des légumes, fines herbes et contenants pour les fleurs comestibles doit rencontrer les critères de l'eau potable. Qui utilisera ces fleurs lorsqu'elles sentiront le lisier ? Le touriste désire-il à ce point s'imprégner de la réalité du terroir ?

Avec notre petit hectare de terre, nous créons l'équivalent de deux emplois à l'année (4 emplois saisonniers excluant celui de l'exploitant). On s'est installé ici, bien intégré, on a remis en culture une terre à l'abandon depuis 18 ans. On démontre qu'il est possible de faire beaucoup de variétés de légumes (150 végétaux) dans une terre de roches. Nous avons choisi Saint-Valérien car nous croyions que les porcheries construites en 1996 et 1997 avaient déjà saturé le territoire. Nous avons tort. La porcherie est arrivée par surprise 6 ans après nous. Un, deux emplois peut-être, des impacts négatifs à la tonne, et ils ont tous les droits, nous forceront à nous faire partir et à abandonner la culture ? Merci !

Nous devons avoir des bandes-tampons... On contemple depuis deux ans avec tristesse la haie malmenée par le voisin mécontent de notre signature à la pétition.. et on replante par l'intérieur, en attendant le moment où il nous accusera de lui faire de l'ombre.... On est loin de la réconciliation ! Il est bien connu qu'il rêve de construire une porcherie juste en haut de chez nous, là où se captent les eaux alimentant nos puits. Il attend l'après-moratoire et on ne peut que se battre avec toute l'énergie de notre désespoir. C'est vrai que nous autres, on ne fait « que des légumes, (sic) ..ce n'est pas une vraie ferme avec des animaux, une fosse, puis tout...»

Le futur nous effraie quant à notre entreprise et à notre seul fonds de pension, le droit de séjourner en paix dans le cadre que nous aurons construit durant notre vie active.

2.4 La destruction de la qualité de notre air

Depuis 1997, l'air est saturé par les odeurs de lisiers. S'il y a des façons de contrôler cela, ces façons ne se sont pas rendues jusqu'à chez nous.

La commission a entendu annoncer que très bientôt, les odeurs allaient être réduites de 70%. **Mais si on double le nombre de porcheries comme semblent le désirer les promoteurs, cela sentira toujours aussi mauvais qu'avant ! C'est un simple calcul d'arithmétique !** De plus, on tente de vous faire croire que ce n'est qu'un inconvéniént passager, à portée limitée dans l'espace et le temps.

Monsieur, Madame,

Étant une très proche voisine d'une méga porcherie, je me permets de vous faire part de mon vécu, mes impressions et questions. Bien que tout semble avoir été déjà dit à ce sujet et même que ce sujet est un peu usé, permettez moi de vous exprimer mon point de vue et celui de ma famille.

Je suis native de Saint-Valérien. Mon conjoint et moi avons pendant quelques années vécu à Montréal. Un de nos buts communs à toujours été de s'établir dans un endroit paisible, là où l'on privilège l'environnement et de fonder une famille. Nous avons donc choisi d'établir notre nid familial à Saint-Valérien. Nous sommes de retour au bercail depuis 14 années et avons 5 jeunes enfants. Au fil des ans, nous avons investi efforts et argent sur notre propriété et je peux dire que jusqu'à l'été dernier, nous y étions vraiment heureux. Notre rêve a fortement été ébranlé avec l'établissement d'une méga porcherie à quelques mètres de chez nous.

Vous, Madame, Monsieur, qui êtes chargés d'étudier ce dossier, d'en peser les POUR et les CONTRE... savez-vous vraiment ce que veut dire avoir comme voisin une méga porcherie ? Avez-vous un peu de compassion pour notre famille si je vous dis que l'été, je dois restreindre à mes enfants les activités extérieures tellement ÇA SENT le porc ? Qu'à 30 degrés l'été dernier, nous avons dû nous cloîtrer dans notre maison regardant par la fenêtre notre piscine extérieure, tellement les odeurs étaient fortes ? Lorsque je considère l'environnement que j'impose à mes enfants, avez-vous une idée des regrets vis-à-vis notre choix de s'établir en campagne ?

Madame, Monsieur, je ne vous parle ici que d'un aspect de ma vie qui a changé avec la venue de mon nouveau voisin et sincèrement, le découragement s'est installé.

Que de recherches, de rassemblement, de discussions, d'analyses, de négociations. La population s'est opposée massivement à l'établissement de cette nouvelle méga porcherie, les études démontrent la nuisance et les dangers écologiques. Personnellement, voyant que les efforts ne servent qu'à alimenter nos frustrations, j'ai décidé de baisser les bras et d'attendre passivement.

Devant notre impuissance face au développement des méga-porcheries, il me faut attendre et espérer qu'avec les années, les scandales concernant les mégaporcheries viennent faire rougir leurs promoteurs et les gouvernements... et, bien pire, que l'industrie du porc, s'effondre.

Bien pire encore, alors que je souhaite transmettre à mes enfants le respect vis-à-vis la démocratie, une valeur que l'on m'a moi même transmise... je me surprends moi-même à ne plus y croire du tout

Nous vous conjurons de venir constater par vous même.

Votre échéancier de travail et d'analyse devrait consacrer quelques semaines de cueillette de données sans intermédiaires. Nous sommes confiants qu'ensuite vous développerez une profonde empathie à notre égard et considérerez les belles paroles des promoteurs avec le regard approprié.

Vous vous demanderez comment cela se fait que, dans une société civilisée digne de ce nom, on projette littéralement des odeurs indignes dans son entourage dans le but d'économiser quelques dollars. Comment se fait-il que l'on autorise pareille pratique et que les dites «solutions» n'arrivent, si elles arrivent un jour, que 5-10 ans plus tard ?

Et le problème n'est pas que porcin. La majorité des gros éleveurs bovins se convertissent au liquide. Chaque jour, en raison de notre position à 6 kilomètres de l'estuaire, les masses d'air adoptent un modèle de circulation bien déterminé.

L'été, vers 15 h 30 ou 16 heures viennent gravir les terrasses une fraîche et douce brise, parfois un peu saline. Le progrès étant ce qu'il est, cette caresse ancestrale est devenue un véritable tourment. C'est l'heure, non plus de se recueillir, de rendre grâce à la journée qui s'achève, de contempler le paysage, mais **plutôt de courir fermer toute les fenêtres, de rentrer le linge et d'essayer de penser à autre chose...**

Notre charmante brise a la fâcheuse manie de prendre en charge tout ce qui a été mis en suspension plus bas.

Qu'est-ce qui vient des épandages de lisiers laitiers sur le 3^e rang (2-3 kilomètres) ?
Qu'est-ce qui vient de la porcherie du 2^e rang (5 kilomètres) ? À vrai dire, on a pas trop le goût de le savoir, d'y porter attention, car on essaie plutôt, mais en vain, de l'oublier.

C'en est parfois à couper au couteau et c'est plus la règle que l'exception.
L'exception, ce sont les journées où il y a des épandages massifs.

Malgré notre si court été, on se surprend à espérer le 1^{er} octobre. On est gêné d'avoir de la visite, on est mal à l'aise de recevoir la clientèle à la ferme, cela nous pèse, on a presque honte... on étouffe... on se demande... « Va-t-il y avoir quelqu'un avec assez de caractère pour mettre fin à toute cette situation indigne et déplorable ? »

Bref, monsieur et madame, vous êtes invités à venir prendre l'air de l'estuaire...

2.5 La transformation de nos campagnes en un dépotoir à purin

Le développement de l'industrie porcine finalement, s'inscrit dans la continuité du saccage de nos campagnes.

Né à la ferme, j'ai été un témoin privilégié de la vie en campagne dans les années 50 et suivantes. Le 3^e rang Ouest de Bic où était située la ferme de mon père parcourait une belle vallée d'est en ouest et était entouré de plusieurs cours d'eau dont la rivière du Bic au sud, le ruisseau à la Loutre au nord et la rivière Lanquedoc ou ruisseau Gamache au sud - est.

C'était un passage naturel pour la faune terrestre et aquatique dont les cours d'eau bien oxygénés regorgeaient de belles truites mouchetées. Tout a bien changé. À partir des années 50, le changement inlassable dans les pratiques agricoles a profondément bouleversé cet environnement.

Décrivons brièvement quelques-uns de ces changements ou modifications :

- Épandage d'engrais chimique au début des années 50;
- Creusage systématique de cours d'eau ou branches de ceux - ci dont le ruisseau à la Loutre et certaines sections de la rivière du Bic;
- Utilisation de pesticides dans les années 70 qui s'est accentuée par la suite;
- Élimination d'amoncellements et caps rocheux parfois boisés;
- Nivellement au bélier mécanique de pentes trop abruptes ou affaissements trop accentués;
- Assèchement ou élimination d'étangs naturels ou milieux humides en multipliant les réseaux de creusage ou drainage;
- Rejet généralisé de purin ou d'égouts dans les branches de cours d'eau;
- Érection de silos à fourrage sans base étanche;
- Élimination des clôtures et brise-vent naturels favorisant l'érosion des sols par le vent, le froid et le ruissellement;
- Introduction de fosses à lisier liquide dans la production laitière;
- Utilisation d'antibiotiques et hormones de croissance pour le bétail;
- Création de fermes gigantesques vidant les campagnes;
- Grands élevages de vaches laitières, bovins et porcins;
- Projet à l'étude d'un parc éolien;
- Etc.

Toutes ces modifications apportent leur lot de conséquences néfastes et parfois insoupçonnées. En creusant le ruisseau à la Loutre, on a détruit un joyau environnemental, provoqué la disparition de la truite mouchetée et fait fuir ou éliminé les autres espèces tels les canards, grands hérons, rats musqués, loutres, etc.

Certains puits de surface, marais ou milieux humides se sont asséchés, le niveau de la nappe phréatique s'est abaissé, arbres et broussailles sont disparus. On a même creusé inutilement dans une cédrière jusqu'au lac Georges défigurant un endroit paradisiaque.

Avec les engrais chimiques, rejets de purin et boues sceptiques, pesticides, la structure des fonds de cours d'eau change de texture et de couleur, les truites qui survivent présentent des anomalies physiques, ici et là, il y a contamination de puits artésien par les silos sans base scellée, érosion et assèchement de nos sols, citoyens qui n'ont plus leur place à la campagne. Signe inéluctable d'une altération significative de notre environnement, les entreprises de traitement et de vente d'eau connaissent une progression fulgurante.

Nos campagnes ne peuvent en supporter davantage. Le développement porcin intensif pollue et détruit tout développement varié et harmonieux d'entreprises artisanales ou autres et permet l'occupation intempestive de tout le territoire au profit d'une minorité.

Toutes nos forces devant servir à développer ce coin de pays, à diversifier notre économie rurale, à dynamiser notre village et à s'assurer d'une communauté durable, sont plutôt consacrées à combattre le désastre qui s'épand.

Pendant ce temps, on nous parle de politique de la ruralité et d'organisation sociale alors qu'on nous ampute de tous nos moyens par des lois régressives et indéfendables telles les Lois 23 et 184 qui créent une catégorie de citoyens au-dessus de la loi face aux problèmes des odeurs et à la protection de notre eau.

Nous assistons tous, inquiets, indignés, choqués, en colère mais impuissants, à la dénaturation et la destruction de nos campagnes.

2.6 L'inégalité du partage des coûts et des bénéfices du développement porcin

À Saint-Valérien, finalement, on ne retire par grand chose du développement porcin lorsqu'on en est rendu à en dresser le bilan.

La création d'emploi de ces établissements est minimale, de l'ordre d'un emploi et quelque fraction par tranche de 1 200 porcs-places. Considérant l'effet sur le bien-être de la population, l'espace qu'elle occupe dans tous ses effets secondaires et l'incompatibilité de la gestion liquide avec la diversification par d'autres types d'entreprises, nous considérons que l'emploi si considéré comme fin est loin d'en justifier les moyens.

Les porcheries sont une source de revenus fiscaux. Ils sont parfois appréciables *sur le coup*, particulièrement dans le cas de la maternité de PURDEL. Toutefois, ces établissements sont soumis à une dépréciation et éventuellement à l'application du facteur de désuétude. La municipalité de Saint-Valérien a du faire réviser une baisse de valeur immobilière de 25 % en 5 ans.

Il est vrai que plusieurs fermes vendent possiblement plus de grains servant aux moulées. Nous percevons cependant que ce sont surtout la coopérative locale (maternité, vente d'intrants) et la Coopérative Fédérée (transformation via Olymel) qui « ramassent le gros du gâteau ».

La commission devrait tenter d'obtenir un portrait des retombées économiques et en termes d'emploi ventilées selon leur localisation spatiale, jusqu'au niveau des municipalités. Elle sera à même de vérifier en quelle mesure la « richesse » associée à la production porcine est équitablement répartie et de la comparer aux sacrifices imposés.

Enfin, plusieurs résidants et résidentes ainsi que des entreprises du milieu rural sont inquiets de la dépréciation de leur propriété. Cet aspect n'a pu être vérifié sauf dans le cas de localisation près d'une porcherie dans le cas duquel une révision à la baisse est automatiquement accordée sur demande. Le marché n'a pas jusqu'ici été influencé.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans ce domaine, dont notamment la rareté des immeubles sur le marché (créant une pression à la hausse du le prix de vente) assortie du resserrement prochain des règles de protection du territoire en zone dite dynamique.

La Commission devrait obtenir de l'Ordre des Évaluateurs Agréés une information complète sur les critères relatifs à l'environnement agricole utilisés dans l'évaluation des immeubles situés en zone agricole et demander son avis sur l'évolution du marché futur concernant ces résidences.

En cas de confirmation de dépréciation des résidences et entreprises en milieu rural, la Commission serait invitée à recommander la constitution d'un fonds de compensation ou de défense légale collective au bénéfice des populations rurales affectées. Ces fonds devraient être alimentés par la cotisation des producteurs ou utilisateurs de lisiers.

La responsabilité des communautés

Nous avons souligné à la Commission combien peu de pouvoirs étaient délégués aux municipalités pour régir le développement des élevages sur leurs territoire. Cette problématique s'adjoint celle de l'absence de pouvoir habilitant concernant la nature des épandages (exception faite de la Loi 137).

Si une municipalité obtenait le pouvoir de régir le nombre et le type d'élevages sur son territoire, elle demeurerait exposée aux conséquences des décisions prises dans une municipalité voisine. Pour une municipalité voisine, il serait plus facile de faire accepter à leurs contribuables l'industrie porcine si les épandages en découlant étaient évacués vers d'autres municipalités voisines.

En toute justice, il conviendrait que les communautés assument la responsabilités de leurs actes. Si l'emploi et les taxes générés par une maternité sont localisés, par exemple, à Saint-Eugène-de-Ladrière, municipalité voisine de la nôtre, il ne serait que normal que les épandages y soient localisés.

La mention de cette municipalité ne fait pas allusion aux positions prises par ses représentants au sujet de la composition du comité consultatif d'urbanisme de la MRC ni de la pertinence pour cette dernière d'adopter une résolution concernant le contrôle intérimaire.

Conclusion

Nous espérons que notre mémoire permettra de mieux cerner la réalité vécue par les résidants et les résidentes de Saint-Valérien. Le développement de l'industrie porcine est venu réduire en miettes un pacte de cohabitation plus que centenaire. Il importe que les commissaires réalisent à quel point nos vies sont affectées et comprennent bien l'iniquité de la situation.

Il est urgent qu'un coup de barre soit donné pour réorienter l'agriculture et l'occupation du territoire vers la cohabitation d'activités réciproquement respectueuses de l'autre.

Nous implorons la Commission de rejeter les arguments tels : « On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs » véhiculés par les promoteurs en gardant sans cesse à l'esprit que les œufs dans tout ceci, ce sont tous les citoyens et citoyennes du monde rural.

Nous attirons l'attention de la Commission que jamais au cours des périodes de question et des audiences génériques il n'a été présenté de garanties de solutions ou de réponses satisfaisantes aux préoccupations que nous avons exprimées.

Le passé étant garant de l'avenir, nous suggérons à la Commission de comparer les politiques passées du gouvernement du Québec avec l'atteinte des objectifs qu'il déclarait poursuivre.

La Commission sera alors à même de comprendre et de justifier le scepticisme et le désabusement avec lesquels nous accueillons les diverses nouvelles dispositions légales adoptées en juin dernier.

Enfin, l'absence de solution durable et équitable à toute cette problématique ne peut être définie sans un questionnement profond sur toute la problématique entourant l'occupation du territoire, l'alimentation des Québécois, le pouvoir du lobby agroalimentaire, la protection de l'environnement, la démocratie populaire et la transparence de la gestion du développement durable.

4. Recommandations

4.1 Recommandations générales

Nous déclarons faire nôtres les recommandations suggérées par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, à savoir :

I - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT l'absence de démonstration claire et de garanties satisfaisantes que, selon le nouveau cadre légal, les élevages sous gestion liquide puissent se réaliser sans impacts négatifs majeurs sur l'eau, le sol, la biodiversité et la qualité de l'air et sans porter atteinte à la qualité de vie des communautés rurales et à leur potentiel de diversification économique et agricole;

CONSIDÉRANT que le RÉA ⁽¹⁾ permettra, dès la levée du moratoire, une augmentation significative du nombre d'élevages dans le Bas-Saint-Laurent, même à l'intérieur des municipalités **actuellement déclarées en surplus**, et qu'aucune étude d'impact d'un tel développement des productions animales sur la capacité de support du milieu n'ait été menée au préalable;

Il est proposé de :

1. Décréter un moratoire sur toute nouvelle production animale sous gestion liquide, incluant la conversion du solide à liquide, tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'elle puisse s'effectuer sans impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés;
2. Décréter une densité maximale d'unités animales et une superficie minimale de boisés par bassins et sous-bassins versants;
3. Assujettir les pratiques agricoles aux résultats d'un suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface;
4. Réviser les dispositions du RÉA et des PAEF ⁽²⁾ et du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* relatives aux épandages, aux périmètres de protection, à l'impact des types de fertilisants et autres pratiques agricoles, à la faveur de recherches scientifiques appropriées et du principe de précaution, et les soumettre à une étude d'impact indépendante;

5. Réviser le cadre légal d'exercice des pouvoirs municipaux de façon à rétablir un équilibre acceptable socialement entre l'intérêt collectif de la protection des activités agricoles et le pouvoir des municipalités locales et régionales de régir les distances séparatrices pour les établissements d'élevage et les épandages.

II - UNE POLITIQUE AGRICOLE DU XXI^e SIÈCLE

CONSIDÉRANT l'importance pour l'intérêt collectif d'assurer le maintien des activités et du territoire agricole mais que cette protection doit être guidée par l'esprit d'un réel projet de société ;

Il est proposé au Gouvernement du Québec :

6. D'élaborer une politique de développement agricole, basée sur la conservation des ressources et de la biodiversité, une agriculture viable, saine, diversifiée, suffisante aux besoins des québécois, soutenable pour les autres acteurs du développement et favorisant l'occupation du territoire par des communautés rurales dynamiques;
7. De consacrer dès à présent ses ressources techniques et financières vers l'amélioration ou la conversion des méthodes d'élevage sous gestion solide, l'agriculture biologique, la diversification des cultures et la mise en valeur des terroirs et que ces mesures de soutien se poursuivent avec la future politique.

III - LE DÉROULEMENT DE LA COMMISSION

CONSIDÉRANT l'absence d'études objectives ou indépendantes permettant de circonscrire clairement les impacts de la production porcine au Québec;

CONSIDÉRANT que cette lacune rend l'exercice de consultation très exigeant tout en générant des préoccupations quant à l'utilité réelle des résultats qui seront obtenus à l'issue de cette enquête;

Il est proposé au Gouvernement du Québec :

- 8- De procéder à une révision de la procédure environnementale au Québec pour lui conférer davantage de crédibilité auprès de la population.

4.2 Recommandations additionnelles proposées par le Comité Coup de cochon de Saint-Valérien

CONSIDÉRANT que le développement porcin est un sujet d'intérêt collectif et qu'il doit être soumis à la consultation du public;

Il est proposé :

- A.** Que le ministère de l'Environnement déclare publiquement le nombre de place-porcs permissibles en vertu des dispositions du RÉA.

CONSIDÉRANT que les citoyens et les citoyennes ont manifesté leur inquiétude légitime quant à l'impact de la gestion liquide sur la qualité de l'eau des puits privés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec rend à toutes fins impossibles le recours de citoyens contre les éventuels responsables de pollution d'origine agricole de leur puits privés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le syndicat représentant les producteurs agricoles déclarent que la production sous gestion liquide ne présente pas de risque de contamination des eaux souterraines

CONSIDÉRANT les principes de précaution et du pollueur-payeur;

Il est proposé :

- B.** Que le gouvernement du Québec finance le suivi des nitrates dans les nappes souterraines à même une redevance perçue à ce titre auprès des producteurs et utilisateurs de lisiers.
- C.** Qu'une semblable redevance soit aussi perçue afin de financer le recours des citoyens victimes d'une altération de la qualité de l'eau de leur puits privés par une pollution potentiellement d'origine agricole.

CONSIDÉRANT qu'au cours des audiences, le ministère de l'Environnement et les promoteurs ont déclaré que les odeurs n'étaient qu'un inconvénient que les nouvelles technologies allaient sous peu réduire les odeurs;

CONSIDÉRANT que la diminution de la charge d'odeur ainsi proposée est largement inférieure au potentiel d'accroissement de la production des matières qui en sont à l'origine;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les citoyennes de Saint-Valérien considèrent que les odeurs reliées à la gestion liquide des élevages constituent une atteinte à leur dignité et à leur jouissance légitime de leur résidence;

Il est proposé :

- D.** Que la Commission sur le développement durable de l'industrie porcine prévoie dans son calendrier de travail la prise de données olfactives par les Commissaires, sans intermédiaires, aux lieux et périodes qui leur seront recommandées par les comités de citoyens des municipalités rurales du Québec.

CONSIDÉRANT que la Commission n'a recueilli que peu d'informations pertinentes quant à l'impact du développement de l'industrie porcine et d'autres élevages sous gestion liquide sur la valeur immobilière des résidences du milieu rural;

CONSIDÉRANT que des directives et jurisprudences existent à cet effet dans les autres provinces canadiennes, notamment en Ontario;

CONSIDÉRANT que plusieurs décisions sont rendues de gré à gré par les évaluateurs au Québec et que la jurisprudence, à cet égard, n'est pas significative de la problématique et de son évolution;

CONSIDÉRANT l'impact de la dépréciation immobilière sur la fiscalité des municipalités et sur l'avoir des résidants;

CONSIDÉRANT que la gestion liquide est adoptée par les producteurs principalement pour des raisons d'économie sur les coûts de construction et de manutention;

Il est proposé :

- E-** Que la Commission mène enquête auprès de l'Ordre des évaluateurs agréés sur l'évolution actuelle et prévue de la valeur des immeubles non-agricoles situés en milieu agricole;
- F-** Que pareille démarche soit menée auprès des homologues de l'Ordre opérant dans les autres provinces canadiennes.
- G-** Qu'un fonds d'indemnisation à l'égard des propriétaires d'immeubles non-agricoles et des municipalités soit créé, alimenté par une cotisation prélevée auprès des producteurs et utilisateurs de lisiers.

CONSIDÉRANT qu'un certain nombre de municipalités ont une attitude favorable à l'implantation d'élevages sous gestion liquide sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la réglementation n'interdit pas le transport de lisiers d'une municipalité à l'autre;

CONSIDÉRANT l'opportunité de responsabiliser les élus au regard de l'impact des décisions rendues sur la qualité de l'air et de l'eau de leurs citoyens;

H- Que le gouvernement du Québec interdise l'exportation intermunicipale de lisiers et ne le permette que dans le cas où il s'agisse d'un échange à solde nul.

En guise d'épilogue...

Savourant une retraite paisible après 33 ans d'enseignement, mon univers risque soudainement de basculer avec la menace envahissante du développement porcin intensif dans mon coin de pays. Déjà plusieurs établissements de ce type se font « sentir » dans mon arrondissement et voilà qu'un autre projet se pointe au printemps 2001, dans le plus grand secret, ce qui est la marque de commerce de ce genre d'entreprise. La stratégie consiste à tenir le plus de citoyens possible dans l'ignorance et lorsque ces derniers découvrent le traquenard, il est déjà trop tard.

Nous sommes à l'été 2001. Nous savons qu'il y a anguille sous roche, mais on ne sait rien et toute information est difficile à obtenir. On nous répond que c'est confidentiel ou qu'on est soumis à la Loi d'accès aux documents ou à l'information. Pendant toutes ces démarches, le temps s'écoule et les permis s'obtiennent sans que nous puissions faire valoir notre point de vue. Après une assemblée publique d'informations très animée, quelques citoyens et moi-même convenons de nous revoir afin d'évaluer la situation. Quelques jours plus tard, une rencontre a lieu et spontanément, nous formons un comité de citoyens voué à la protection de notre communauté face à cet envahisseur anonyme. Dans les jours suivants, nous multiplions les rencontres et baptisons notre comité : Comité « Coup de cochon ».

Comme partout ailleurs en province et dans notre région, le système mis en place l'emporte infailliblement et le projet-fantôme se concrétise en mai 2002 dans l'adversité et la consternation. Cette construction érigée à flanc de montagne, parmi les habitations et les cours d'eau, est une catastrophe écologique et est la preuve de l'incapacité de notre gouvernement à protéger la population. Il a fallu la complicité d'une foule d'intervenants déconnectés pour permettre une telle réalisation. Le voir, c'est le croire.

Toujours est-il, que pour ma conjointe et moi-même, projetant de vendre notre propriété en 2002, ça se complique. Les acheteurs éventuels questionnent et hésitent. Nous souhaitons faire l'acquisition d'un condominium à Rimouski mais certaines odeurs que nous connaissons bien y sont de plus en plus présentes, selon l'orientation du vent.

Devrons-nous quitter la région ?

Mais où aller si nous voulons demeurer au Québec ? Quoi qu'il en soit, notre région qu'est le Bas-Saint-Laurent semble devenu la zone de prédilection de ces usurpateurs que sont ces industriels du cochon.

Nous sommes dans un dilemme.

Fort heureusement, nous avons notre chalet sur le bord d'un lac situé aux limites sud-ouest de notre municipalité, à côté de la Seigneurie Nicolas-Riou.

Mais qu'en est-il encore ? Notre environnement subit déjà les affres de l'utilisation abusive de motomarines et de puissantes embarcations à essence par un certain propriétaire, sans compter la présence d'une piste de motoneiges à proximité traversant un ravage d'orignaux et de chevreuils. Ça favorise le tourisme, semble-t-il. Quand tous ces animaux auront déguerpi, devons - nous pratiquer la chasse aux touristes ? Il y a même un projet de sentier de véhicules tout terrain sur la table dans le même secteur.

Ça ne s'arrête pas là. La proximité de quelques terres agricoles pauvres en phosphore donc propices aux épandages de lisier et le nouveau concept d'exploitation ferme par ferme nous met une pression supplémentaire. Étant donné la forte demande pour ces terres d'épandage, nous nous sentons menacés par cette calamité porcine même à cet endroit éloigné de la civilisation.

Et quoi encore ? Quelle sera la prochaine agression ? Existe-t-il encore des emplacements dont l'environnement n'est pas altéré ou menacé ? Si oui, pour combien de temps ?

Pour nous et nos enfants, l'inquiétude est profonde et notre avenir, incertain.

Un citoyen désespéré

Documents cités

- 1- Première pétition (pièces 1.1 à 1.11).
- 2- Texte de la deuxième pétition
- 3- Lettre du Comité à M. Jean-Paul Thériault, directeur-général de PURDEL, 01-11-09
- 4- Lettre de M. Jean-Paul Thériault au Comité 01-11-30
- 5- Lettre du Comité à M. André Boisclair 02-04-12
- 6- Lettre de M. André Boisclair à M. Jean-Louis Beaulieu, 02-06-17
- 7- MENV (sans titre) : Mise à jour de la Bascule MRC Rimouski-Neigette, transmis le 02-05-13.
- 8- Compte-rendu de la réunion entre PURDEL et la municipalité de Saint-Valérien, 01-09-20
- 9- Annexe 1, le RÉA en BREF, Québec, Juin 2002
- 10- Grille de références en fertilisation, Conseil des productions végétales du Québec, AGDEX 540, 2^e édition, 1996, pages 56, 57 et 70
- 14- Lettre de M. Michel Laferrière au Comité, RSSS-Bas-Saint-Laurent, 01-09-20

PÉTITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
Rita Kunkand	St-Valérien rang 4 est et la Rimouski
Servant Landry	" "
M. Robit	" "
Edouard St-Valérien	" "
Les Georges. Du Parc Nadine Bapville	" "
Daniel Côté	" "
Sylvio de Gesteys + Helene Côté	" "
Marc Senéclerc	" "
Lucien Mignault	" "
Michel Proulx	" "
Jean Mignault	Space Mignault
Colette Labelle Labelle	" "
Réal Labelle	" "
Dolores Helai Piron	St-Valérien Rimouski
Agathe Beaupré Landry	St-Valérien

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
Suzanne St Pierre	Ste Luce Cliente Ferme Val aux Ven
Normand Gato	ST Valerien
Roger Rossel	ST Valerien
Monique Desoy	ST-Valerien
Mariette Renaud	" "
Maurice Renaud	" "
Duché St.	" "
Sylvie Blouch	St-Valerien
René Proulx	ST-VALERIEN 1
Josée Aubin	St-Valerien
Ronda Naud	St Valerien
Marcelle Fournier	mairesse St Valerien
Coline Denis	st-Valerien
Renée	St-Valerien
Clodette Belzil	St Valeria

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM

ADRESSE

Cécile Roy	
Dany Fournier	
Antoine Beaulieu	"
Roch Desjardins	
Isabelle Bernier	
Pierre Fauriol	
Carmen Larou	"
Charles St Pierre	"
Louise Gauthier	"
Madeleine Guellet	"
Joseph Gagnon	
José Gagnon	
Michelle Goulet	
Péline Gauthier	
Paul Gauthier	

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM

ADRESSE

Therese Michaud	
Leopold Chasse	St Valerien
Chantal Leclercq	
Catherine Chasse	
Roland Cyr	
Therese Gagnon	
José Mésian	
Camil Mésian	
Maurice Rossier	St Valerien
Edouard Cyr	ST-Valerien
José Rossier	ST-Valerien
Edouard Cyr	St Valerien
Martin Theriault	St Valerien
Yvonne Rossier	St-Valerien
Jean Paul Rossier	

PÉTITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
CIMON FRANCINE	ST-VALÉRIEN
MAURICE PTE	ST-VALÉRIEN
FERNAND VOYEA	ST-VALÉRIEN
Bélanger Béatrice	St-Valérien
Dani Ouellet	St-Valérien
J. Claude Chasse	
Jean Luc Jellato	St-Valérien
Georges Armand Desjardins	ST-Valérien
Pierre Desjardins	st-Valérien
Ryan Bibe	St-Valérien
Grosse Pierre	St-Valérien
Gilbert Cheval	DIC
M. Michel Gagnon	ST Val
René Bibe	
Maurice Landry	St-Valérien

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
Linda Beaul	St-Valérien
Gemma Perreault	"
mme avec le passé	"
Leon Landry	"
Richard St - Pierre	"
Mad Rita St Pierre	"
Diane Poulet Côté	"
Diane Lafrenée	"
St-Jean	"
Michel Caron	"
mme Jeanne le passé	-
Dette, Dasse	-
Emil Poirier	-
Raymond Poirier	"
Cornell Poirier	"

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM

ADRESSE

<i>Hector Paulin</i>	
<i>Ernest Beaulieu</i>	
<i>Gérard Beaulieu</i>	
<i>Yvonne Doyon</i>	
<i>Richard Dupont</i>	
<i>Marielle Beupré</i>	
<i>Jürgen Laflamme</i>	
<i>PISETTE POEVALT</i>	
<i>Baron Dupont</i>	
<i>Lucien Fournier</i>	
<i>Mme. Jeanne Doyon</i>	
<i>Yvonne Doyon</i>	
<i>Richard Fournier</i>	
<i>Marique Michaud</i>	
<i>Louis Philippe Chabot</i>	

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
Bertrand	
Gérard Desrosiers	
Joseph Fournier	
Lionel St	
Chantal St	
Cynthia Perreault	
Michel Roussel	
Gervais Gagnon	
Marilyn Gagnon	
Robert Michon	
Robert Michon	
Lionel St	St Valerien
Monique Leduc	St-Valerien
Iris St	
Charles Gagnon	St Valerien
Gabrielle Gagnon	St-Valerien

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
<i>Charles Lefr</i>	ST-VALÉRIEN
<i>Seguette Lefr</i>	"
<i>Marcel Michaud</i>	"
<i>André Lefr</i>	"
<i>Emilienne Desjardins</i>	"
<i>Patrice Cimes</i>	"
<i>François Landry</i>	"
<i>Rita Lefr Landry</i>	"
<i>Ronald Lefr</i>	"
<i>Monette Desjardins</i>	"
<i>Hélène Landry</i>	"
<i>Michel Lefr</i>	"
<i>André Paulien</i>	"
<i>Genevieve Lefr</i>	"
<i>Henri Beaulieu</i>	

PETITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
José Desjardins	ST-VALÉRIEN
Camille Chasse	"
John Chast	"
Maurice Chasse	"
Christine Chasse	"
Audie Copier	"
Charlène Roussel	"
Florence Daigneault	"
Brigitte Tardif	"
Roxanne Bouché	"
Jean-Luc Gauthier	"
Magali Poirier	"
Renée Carrière	"
Emilie Carrière Chasse	"
Benoit Carrière	"
Genevieve Desjardins	"

PÉTITION PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-VALÉRIEN

Devant l'apparente impossibilité de bloquer la construction d'une porcherie (Loi 184) au 769 du rang 4 ouest de St-Valérien, nous, sous-signés, demandons que celle-ci soit logée de l'autre côté de la montagne, du côté sud, plutôt que le long du rang 4 ouest, ceci ayant pour but de minimiser au maximum les odeurs.

NOM	ADRESSE
Madeleine Bamba	St-Valérien
Raymond Desjardins	St-Valérien
Jean Landry	St-Valérien
Jean Carios Beaulieu	St-Valérien
Helene Beaulieu	
Alain Viel	
Gilbert Vayer	
Josette Gagnier	
Herman Rommel	
Jean Pigeon	Producteur laitier
Josée Beaulieu	ST-VALÉRIEN
Roger Beaulieu	
Claude Gaudet	ST-VALÉRIEN
Roger Beaulieu	St-Valérien
Hilt Beaulieu	
Josette Beaulieu	

St-Valérien le 9 novembre 2001

Monsieur Jean-Paul Thériault
Directeur de Purdel
Bic

Monsieur,

Dimanche, le 4 novembre 2001, la population de St-Valérien-de-Rimouski a voté massivement aux élections municipales et elle a clairement indiqué qu'elle ne voulait plus de nouvelles méga-porcheries en élisant au conseil municipal une équipe qui s'était clairement prononcée contre de tels projets. Elle a aussi reporté au poste de mairesse madame Marcella Fournier opposée elle aussi à l'établissement de méga-porcheries sous sa forme actuelle.

Si la population de St-Valérien ne veut plus de nouvelles méga-porcheries sur son territoire, c'est que vous n'êtes pas capable, dans l'état actuel de vos possibilités techniques et de votre capacité financière, de rendre vos projets de développement de l'industrie porcine tolérables par le plus grand nombre d'habitants. Nous vous suggérons donc un moratoire applicable et vérifiable et si, plus tard, grâce à des avancés techniques, des subventions ciblées et des baisses de coûts, etc., vous parvenez à rendre vos projets "acceptables" par la majorité des électeurs, alors ce sera pour nous une base de négociation envisageable et acceptable.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Richard Bergeron

Pour:

Le Comité "Coup de cochon"

cc: M. Pierre Gilbert
Mme Solange Charest
M. André Boisclair
Mme Luce Balthazar

Le 30 novembre 2001

Monsieur Richard Bergeron
Le Comité « Coup de cochon »

OBJET : Le développement porcin dans la Municipalité de Saint-Valérien

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 9 novembre 2001. Nous avons lu attentivement les motifs que vous soulevez en regard du développement porcin dans la Municipalité de Saint-Valérien. Nous aimerions vous rappeler quelques éléments que votre répertoire ne semble pas contenir. En effet, notre coopérative a initié le développement porcin dans la Municipalité de Saint-Valérien, suite à des demandes officielles formulées par le conseil municipal dirigé par votre mairesse actuelle, soit Mme Marcella Fournier et dont **nous avons en dossier copie d'une résolution datée du 9 septembre 1996**. Nous avons été **sollicités à nouveau** par votre mairesse, Mme Fournier, au cours des années **1999 et 2000**, pour refaire du développement porcin, étant donné certaines situations délicates vécues dans une municipalité voisine. **Nous trouvons surprenant ce revirement en 2001 de votre municipalité sur le développement porcin...**

Nous aimerions vous rappeler que notre coopérative **a investi et investit** encore actuellement pour mettre au point une technologie de traitement du lisier. Le BIOSOR en est l'exemple vivant et d'ailleurs, ces énergies nous ont valu le très grand mérite du Phénix de l'Environnement proclamant cette reconnaissance. Notre coopérative a initié la **composition de comités de vigilance** afin de favoriser les communications et d'éviter des situations abusives; vous avez d'ailleurs l'opportunité d'y participer...

Ajoutons que le développement porcin à Saint-Valérien permet une **croissance acceptable de votre propre compte de taxes**, étant donné que les taxes que nous versons à chaque année représentent un revenu équivalent en taxes à **30 résidences**. Nous avons mis en place une activité annuelle, le **Festiporc**, qui a permis sur 4 années, de remettre près de **5 000 \$** à la Corporation de développement économique de Saint-Valérien.

/2...

Le 30 novembre 2001
Monsieur Richard Bergeron

Ces sommes ont permis d'accroître certains services auprès de votre population. Voilà quelques informations à ajouter à votre répertoire afin de mieux analyser le développement porcin de la paroisse de Saint-Valérien.

En terminant, nous voulons vous dire que le développement porcin dans votre paroisse sera fonction de l'attente de nos membres et sera effectué comme nous l'avons toujours fait à date, soit en conformité avec les lois environnementales.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jean-Paul Thériault
Directeur général

JPT/sd

- c.c. Membres du conseil d'administration de Purdel
- M. André Boisclair, Ministère de l'Environnement et de l'Eau
- Mme Solange Charest, députée de Rimouski
- M. Pierre Gilbert, directeur régional Ministère de l'Environnement
- Mme Luce Balthazar

Saint-Valérien-de-Rimouski, le 12 avril, 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement et de l'Eau
Gouvernement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul René-Lévesque Est
Québec (QC) G1R 5V7

Sujet : Urgence de réévaluer le certificat d'autorisation accordé pour une exploitation porcine à la Ferme BEAULIEU du rang 4 Ouest de Saint-Valérien-de-Rimouski.

Monsieur le Ministre,

Nous venons d'apprendre, sans surprise mais avec écoeurement, que la Ferme BEAULIEU, sise au 769 du rang 4 Ouest de Saint-Valérien-de-Rimouski, a obtenu de la Financière Agricole l'argent nécessaire à la construction d'une porcherie sur gestion liquide. Les travaux devraient commencer sous peu et l'affaire doit être considérée de toute urgence.

Ainsi, tous les efforts pour vous sensibiliser, votre gouvernement, votre ministère et votre directeur régional de l'Environnement à Rimouski, sur l'absurdité de permettre la construction de cette porcherie sur un tel site, ont été vains et l'opinion de la majorité de la population de Saint-Valérien-de-Rimouski opposée à ce développement porcin a été balayée du revers de la main.

Alors, face à cet abus de droit de produire, à cet aveuglement réglementaire manifesté par votre direction régionale, devant les conséquences de cette implantation, nous n'aurons d'autre choix que de travailler à faire du cas de la Ferme BAULIEU, un exemple-type d'absurdité environnementale et à le faire connaître à l'échelle provinciale par tous les moyens de communication possibles.

Toutefois, monsieur le Ministre, nous comprenons fort bien qu'il soit possible que vous ne soyez pas informés des tenants et aboutissants de chaque demande de certificat d'autorisation présentée dans ce que l'on nomme, encore, la Belle Province... Aussi, nous croyons important de faire appel à votre jugement et, pour ce faire, de vous faire valoir directement nos arguments.

Il est en votre pouvoir, et selon nous de votre devoir, de réétudier le projet en question. Ce projet entre en directe contradiction avec les orientations que vous semblez vouloir indiquer à la faveur du projet de Modernisation du règlement sur la réduction de la pollution agricole (RRPOA).

Il appert que vous ayez l'intention de corriger plusieurs lacunes au RRPOA.

Le nouvel objectif serait la fertilisation à l'équilibre (i.e. 0 surplus de phosphore) à l'échelle de chaque exploitation. Vous accorderiez un délai de 10 ans aux entreprises existantes pour ramener leur taux de fertilisation à cette norme d'équilibre. La mise en œuvre du certificat d'autorisation accordé à la Ferme BEAULIEU équivaut à permettre, sur une partie importante du territoire, des forts dépassements additionnels, exactement à l'image de ce que vous travaillez fort à corriger chez les entreprises existantes.

Cette nouvelle unité de production porcine fera aussi que la charge en phosphore des sols de la municipalité de Saint-Valérien dépassera substantiellement l'objectif d'équilibre auquel vous souhaitez la ramener dans votre nouvelle politique. La surcharge de phosphore serait amenée tout près du seuil de 20 kg, avec un résultat de 16,5 kg/ha selon les données dont dispose la MRC de Rimouski-Neigette; il faut considérer que ces données sont obtenues après dilution de la charge phosphorée des exploitations porcines dans l'ensemble des superficies agricoles de la municipalité. En d'autres termes, la surcharge phosphorée de chaque exploitation porcine, incluant celle de la Ferme BEAULIEU, est considérablement plus élevée !

Pourquoi permettre ce dépassement lorsque votre intention est, justement, d'éviter de tels dépassements sur la base de chaque exploitation ?

Ce projet a d'ailleurs, de l'avis de plusieurs fonctionnaires dont nous taisons le nom, été autorisé comme cas-limite, s'insérant à peine dans les normes actuelles.

Vous conviendrez que ce projet, autorisé parce qu'il répond de façon on ne peut plus étroite aux normes actuelles, constitue un exemple parfait des pratiques que vous jugez bon de corriger dans le projet de modernisation du RRPOA.

Nous faisons appel à tout votre bon sens pour réévaluer le certificat d'autorisation accordé à la Ferme BEAULIEU parce que la mise en opération de son exploitation contreviendrait, avec les substantiels dépassements autorisés, aux orientations que vous désirez donner pour un développement agricole respectueux des grands objectifs de protection de l'Eau.

Il est encore temps, monsieur le Ministre, d'empêcher que se réalise le genre de situation que vous oeuvrez tant à corriger. Il normalement plus efficace, eu regard des énergies et des ressources de l'État, de prévenir plutôt que de guérir, surtout dans la situation actuelle où vous avez déjà décidé, il nous semble, de tenter de résoudre un problème environnemental des plus difficile à juguler.

Nous comprenons que le dossier qui nous préoccupe n'est pas le seul qui soit porté à votre attention. Toutefois, les sérieux motifs et la conjoncture ci-haut décrits méritent à notre avis que vous y accordiez une attention toute particulière.

Aussi, nous jugeons utile de porter à votre connaissance certains autres éléments utiles à la compréhension du problème.

- Votre directeur de l'Environnement (Rimouski), monsieur Pierre Gilbert, a accordé le certificat d'autorisation à la Ferme BEAULIEU en dépit du fait que ce dernier remplisse à peine les normes absolument minimales de votre ministère (au centimètre près) quant à la distance séparatrice entre sa porcherie et le rang 4 Ouest et entre sa porcherie et les résidences voisines (encore là au centimètre près); il semble que les ententes d'épandages soient aussi gérées « à la limite », selon les normes actuelles que vous désirez, justement, resserrer !
- Ce n'est sûrement pas par hasard que les récipiendaires d'épandages ont labouré « au ras des clôtures », souvent sur du tuf, déstructurant un réseau de brise-vents ancestraux, souvent proposés comme mesure d'atténuation ! Nous surveillons le déboisement des boisés de ferme et vous en ferons part.
- Derrière cette porcherie, il y a une montagne que le promoteur doit à la fois défricher et miner pour réussir à obtenir sa distance séparatrice et que devant, les terres destinées pour recevoir le lisier de porcs sont abruptes, de faible épaisseur et descendent vers les cours d'eau très nombreux tout autour de cette région accidentée; les terres sont drainées

directement ou indirectement vers la rivière du Bic, à quelques 7 kilomètres de son estuaire, dans le Parc National du Bic, après avoir traversé le village du même nom;

- Sur cette montagne, à quelques deux cents mètres, se retrouve une chênaie rouge exceptionnelle, mature, unique dans le Bas Saint-Laurent; vous serez sûrement intéressé à vous assurer que ce peuplement forestier exceptionnel ne soit pas trop affecté par le projet;
- La position de cette montagne, associée aux vents d'ouest dominants, créera un effet-couloir et entraînera un irritant olfactif majeur chez les résidents le long du rang 4 Ouest (19 résidences) qui se termine par le village de Saint-Valérien à moins de 3 kilomètres plus loin;
- Malgré plusieurs tentatives des citoyens en ce sens, les promoteurs ont toujours refusé de considérer toute mesure mitigatrice de ce soit afin de rendre ce projet plus acceptable auprès de ces concitoyens; au contraire, il s'est fermement appuyé sur la très stricte (lire : étroite) conformité réglementaire; c'est pourquoi nous considérons sa démarche et ce projet comme un abus de droit de produire, même si c'est légal;
- Le long du rang 4 Ouest et à proximité de cette porcherie, on retrouve plusieurs autres agriculteurs, résidents, ainsi que certains établissements de production méritant une attention particulière, tels une pisciculture commerciale et une ferme maraîchère biologique. Jusqu'ici, le rang 4 Ouest était un exemple de cohabitation harmonieuse entre les divers usagers du monde rural. La quasi-unanimité des résidents du rang, incluant plusieurs producteurs agricoles, se sont d'ailleurs prononcés contre le projet de la ferme BEAULIEU qui n'amène rien de positif à la communauté immédiate;
- Ce projet, finalement, ne créera qu'un (1) seul nouvel emploi, tenant compte du transfert de ferme. Un emploi pour 240 U.A. porcines doit être comparé avec l'équivalent de 5 fermes laitières viables (seuil confortable du MAPAQ) de 40 vaches, équivalent à 7,5 emplois, et à au moins 5 familles agricoles peuplant la zone agricole ! Le projet d'une façon ou d'un règlement ou l'autre, est en soi déstructurant pour la zone agricole et pour la communauté qui y vit; nous osons espérer que ce n'est pas l'objectif poursuivi par votre gouvernement dans toute cette affaire ...
- Les zones d'épandage du lisier de porcs sont aussi à proximité et tout autour des puits d'alimentation en eau potable; or, ces puits recèlent encore une eau de très bonne qualité, exempte de coliformes et d'entérocoques fécaux, avec une teneur en nitrates inférieure à 0,5 mg/litre; ces puits font d'ailleurs l'objet d'un suivi serré de la Direction de la Santé publique, de façon à ce que les futurs problèmes de la contamination autorisée par votre ministère ne soient, encore une fois, évacués sous le discours échappatoire des fosses septiques; nous n'avons d'autre choix de rassembler les pièces utiles aux recours des citoyens pour la protection de la salubrité de leur eau;
- Cette qualité de l'eau du rang 4 OUEST doit être comparée à celle du rang 4 EST, soumise aux effets d'épandage de lisiers depuis 5 ans; malgré un officiel respect des normes, les effets sont déjà mesurables par une teneur en nitrates plusieurs fois supérieure, dans un sol pourtant de même nature (loam graveleux de Série « Rimouski »);
- L'argument des PAEF devant protéger la santé de la population n'est guère sécurisante. Il a sûrement été porté à votre connaissance le cas de l'Isle-Verte.

L'encadrement réglementaire, tel que pratiqué dans notre région, ne peut rassurer la population quant à la disponibilité d'une eau de qualité. Ce ne sont pas des normes et des règlements que nous buvons, c'est de l'EAU ! Il nous importe peu de savoir si les règles aient ou non été respectées, car ce qui nous importe, c'est que l'eau demeure de bonne qualité ! Nous croyons comprendre que c'est l'objectif que vous poursuivez aussi.

L'encadrement réglementaire pose ses risques, et doit être géré selon le principe de précaution. La confiance de la population envers l'application régionale des normes a déjà été compromise dans l'affaire de la rivière Fouquette, où un certificat d'autorisation avait dû être révoqué.

Monsieur le Ministre, n'allez surtout pas croire que nous parlons à travers notre chapeau et que notre colère n'est que passagère. La population de Saint-Valérien-de-Rimouski a été acceptante, conciliante et tolérante car nous avons déjà dans le rang 4 Est : une maternité de 1 200 truies et 3 parcs d'engraissement pour un total de 2 500 porcs et ce, depuis 1996. Après bien des promesses rassurantes de la part de monsieur Jean-Paul Thériault, directeur général de Purdel et de la part de monsieur Pierre Gilbert, directeur régional au Ministère de l'Environnement (Rimouski) au sujet du respect des normes environnementales les plus sévères au monde, force nous est de constater que ce n'était que de la poudre aux yeux : normes d'épandage non respectées par rapport à la hauteur d'épandage, par rapport au temps d'épandage, par rapport à la quantité de lisier répandu, épandages de nuit, dans le brouillard, sous la pluie, dans les fossés et même sur la route. Et avec des procédés miraculeux, les fameux filtres Biosor et les cosmétiques à lisiers, tout ça devait sentir le lilas...

Monsieur le Ministre, ne trouvez-vous pas qu'il y a quelque chose qui pue dans ce dossier des méga-porcherie ? D'ici, on a l'impression que votre gouvernement est complètement dépassé par la puissance du lobby de l'UPA, de la Fédération des producteurs de porcs et des intégrateurs et que la population du Québec est radicalement écartée et tenue dans le secret par rapport à des décisions la concernant au plus haut point.

Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Eau, nous réclamons l'exercice de votre bon jugement et l'application prioritaire de l'esprit de la Loi, pour contrer les effets pervers de sa lettre, et assurer à la population de Saint-Valérien-de-Rimouski la protection de son Environnement et de son Eau.

Sincèrement vôtre,



Richard Bergeron
Pour le Comité Coup de Cochon de Saint-Valérien

- cc. Monsieur Bernard Landry, Premier Ministre
- Mme Solange Charest, députée de Rimouski
- M. Jean-François Simard, ministre délégué à l'Eau
- M. Pierre Gilbert, directeur régional MENV, Bas-Saint-Laurent
- Mme Luce Balthazar, directrice générale, CRE, Bas-Saint-Laurent
- Mme Marcella Fournier, mairesse, municipalité de Saint-Valérien-de-Rimouski
- M. Robert Macguire, directeur, Direction de la Santé Publique, Rimouski

Québec, le 24 avril 2002

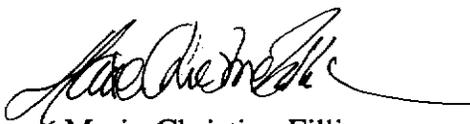
Monsieur Richard Bergeron
Comité du coup de cochon de Saint-Valérien

Monsieur,

Au nom du premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, j'accuse réception de la copie de la lettre que vous avez adressée au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, en date du 12 avril dernier concernant le permis d'exploitation porcine de la Ferme Beaulieu du rang 4 Ouest de Saint-Valérien de Rimouski.

Soyez assuré que nous avons pris bonne note de la situation.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Christine Fillion,
attachée politique

MCF/md

Québec, le 17 juin 2002

Monsieur Jean-Louis Beaulieu

Monsieur,

Vous m'aviez déjà écrit pour me faire part de vos préoccupations en regard de la production agricole, notamment sur le secteur porcin, et de son impact sur la qualité de l'environnement. Par la présente, je veux vous informer des récentes décisions et orientations prises par le gouvernement afin d'obtenir des gains environnementaux durables en milieu agricole.

Ces décisions, qui sont effectives depuis le 15 juin 2002, s'inscrivent dans le cadre d'une vision globale et en cohérence avec des gestes déjà posés. La protection des terres agricoles, de l'eau et de la santé des Québécoises et des Québécois vont de pair. C'est une priorité sur laquelle le gouvernement travaille énergiquement, et ce, avec l'appui du milieu agricole, du monde municipal et des groupes environnementaux.

Le gouvernement vient d'établir clairement que le développement de l'industrie agricole doit être balisé par des règles environnementales bien établies. Par le nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), je suis convaincu que ce sont l'ensemble des Québécoises et des Québécois qui y gagnent. J'ose même croire que jamais le ministère de l'Environnement n'aura pris des mesures aussi structurantes pour s'assurer de la mise en œuvre du principe du développement durable.

...2

Notre plan d'action repose sur cinq points :

1. Une nouvelle approche de gestion du phosphore ferme par ferme qui assurera des sols en équilibre;
2. Un contrôle réglementaire renforcé du ministère de l'Environnement grâce à une présence accrue et une gestion de l'information efficace;
3. Une simplification des formalités administratives;
4. Un temps d'arrêt pour la production porcine;
5. La mise en place d'une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec.

En premier lieu, une nouvelle approche de gestion du phosphore, par laquelle nous allons tenir compte des déjections animales réelles plutôt que des moyennes québécoises. Ainsi, nous allons tenir compte de la réalité de chacune des exploitations agricoles. Nous allons non seulement nous attaquer à la gestion de la croissance mais nous allons aussi nous attaquer aux actuels surplus parce que le problème est là en grande partie. Pour la première fois, nous visons des sols en équilibre. Une fertilisation qui fait en sorte que les plantes ne reçoivent que ce dont elles ont strictement besoin pour croître.

Notre objectif fondamental : des sols en équilibre en 2010. Pour nous assurer que le chemin que l'on prend est le bon chemin, nous imposons pour tous les établissements existants un objectif intermédiaire de 50 % des sols en équilibre dès 2005. Pour tout nouvel établissement agricole ou agrandissement de cheptel, les sols en équilibre devront être atteints dès maintenant.

Le deuxième élément du plan d'action concerne le contrôle réglementaire et la gestion de l'information efficace avec notamment l'ajout de 100 nouveaux postes qui viendront renforcer les effectifs du ministère de l'Environnement (MENV). Autant d'inspectrices et d'inspecteurs qui veilleront à appuyer les entreprises agricoles dans leurs efforts pour respecter la nouvelle réglementation. De plus, grâce à une modification à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), je pourrai transmettre à La Financière agricole du Québec tout renseignement permettant de s'assurer du respect de la loi. C'est une indication ferme de la volonté du gouvernement de faire concorder son aide financière au respect des normes environnementales et d'appliquer le principe de l'écoconditionnalité.

J'en arrive ainsi au troisième élément du plan d'action. Des efforts notables ont été réalisés dans le but de réduire les formalités administratives auxquelles les exploitations agricoles doivent se soumettre. Aussi, dans certaines situations, le certificat d'autorisation sera remplacé par un avis de projet préalable à la réalisation de travaux suivi d'une attestation de conformité sous la signature d'un agronome.

Comme quatrième élément, le plan d'action prévoit un temps d'arrêt pour le développement de tout nouvel établissement dans le secteur porcin. En raison de l'importante croissance de ce type d'élevage, des revendications des citoyennes et citoyens pour un environnement sain, du niveau préoccupant de surfertilisation dans

...3



de nombreux bassins versants qui a engendré une dégradation de nos cours d'eau, et surtout, en réponse aux avis de santé publique quant aux effets de la production animale, le gouvernement a décidé de retenir une approche plus restrictive pour ce secteur.

Pour les 281 municipalités qui sont en surplus de phosphore (voir l'annexe 2 du *Règlement sur les exploitations agricoles en bref*), il y a un temps d'arrêt complet de deux ans pour toute nouvelle exploitation porcine. Ainsi, dans ces municipalités, aucune nouvelle entreprise porcine ne sera autorisée. Par ailleurs, dans toute autre municipalité du Québec, et ce, pour une période de 18 mois, aucune nouvelle entreprise porcine ne pourra voir le jour à moins que toutes les déjections animales produites subissent un traitement complet autorisé par le ministère de l'Environnement.

Le dernier élément du plan d'action concerne la mise en place de la commission sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec.

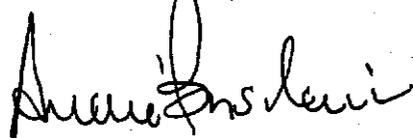
Le temps d'arrêt pour l'industrie porcine doit s'accompagner d'une vision à moyen terme pour la pérennité de cette industrie. Il est impératif de poursuivre la réflexion afin d'inclure tous les autres volets du développement durable dans cette stratégie d'assainissement agricole.

Pour faire le tour de la question, avec toute la rigueur et la transparence requises, je vais donner un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin de créer une commission sur le développement durable de l'industrie porcine. Répondre aux exigences du développement durable, c'est aussi miser sur la confiance et le dialogue.

En somme, le gouvernement a mis sur pied un plan global d'assainissement et de protection de l'environnement en milieu rural auquel il convie tous les acteurs dans le domaine agricole. Nous avons tous un devoir de vigilance car nous sommes tous fiduciaires de cette terre. Ce resserrement des normes environnementales en milieu agricole est donc la manifestation concrète de cette volonté ferme du gouvernement de répondre aux exigences les plus élevées de la population par rapport à la qualité de son environnement et à sa qualité de vie.

J'espère que ces informations répondront à certaines de vos préoccupations et vous seront utiles. Par ailleurs, si vous désirez prendre connaissance du texte du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), il est disponible dans le site Internet du ministère de l'Environnement à l'adresse suivante : www.menv.gouv.qc.ca

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



André Boisclair



Les territoires de la région administrative

MRC: 100

Rimouski-Neigette

CODE:	NOM:		BILAN	BASCULE
P205 (kg)	P205 (kg)	SUPERFICIE	(kg / ha)	DATE :
ANIMAUX:	VEGETAUX:	CULTIVEE (ha):		
10005	<i>Esprit-Saint</i>			
1 201	2 212	71,0	-14,2	Validé
10010	<i>La Trinité-des-Monts</i>			ZAL
35 650	8 778	353,0	76,1	2002-05-02 Validé
10015	<i>Saint-Narcisse-de-Rimouski</i>			
61 469	44 935	1 900,0	8,7	Validé
10025	<i>Saint-Marcellin</i>			
1 124	7 184	276,0	-22,0	Validé
10030	<i>Saint-Anaclet-de-Lessard</i>			
109 907	74 793	3 191,0	11,0	Validé
Municipalité Rimouski (V) (10043)				
10020	<i>Mont-Label</i>			
28 506	23 475	1 003,0	5,0	Validé
10035	<i>Pointe-au-Père</i>			
0	0	0,0		
10045	<i>Rimouski</i>			
43 716	48 396	2 022,0	-2,3	Validé
10040	<i>Rimouski-Est</i>			
0	0	0,0		
10055	<i>Sainte-Blandine</i>			
25 280	28 527	1 200,0	-2,7	Validé
10050	<i>Sainte-Odile-sur-Rimouski</i>			
47 807	40 267	1 636,0	4,6	Validé

7.2

Les territoires de la région administrative

10060	<i>Saint-Valérien</i>				
69 333	40 204	1 703,0	17,1		Validé
10065	<i>Le Bic</i>				
75 840	91 743	3 879,0	-4,1		Validé
10070	<i>Saint-Fabien</i>				
81 538	83 453	3 497,0	-0,5		Validé
10075	<i>Saint-Eugène-de-Ladrière</i>				ZAL
56 859	24 080	1 011,0	32,4	2002-05-02	Validé
10902	<i>Lac-Huron</i>				
0	0	0,0	0,0		Validé
10904	<i>Grand-Lac-Touradi</i>				
0	0	0,0			
<hr/>					
Total de la MRC	17 territoires		2 surplus	15 non surplus	
638 230	518 047	21 742,0	5,5		
<hr/>					

6.1

RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC PURDEL JEUDI 20 SEPTEMBRE
2001 À 20H00

Présences : Jean-Paul Thériault, directeur général de Purdel
Laurent Proulx, président du CA de Purdel
Marcella Fournier, mairesse
Pierre Latour, conseiller
Annette Caron, conseillère
Jean-François Beaulieu, conseiller
Marie-Paule Cimon, secrétaire-trésorière

Mme Marcella Fournier souhaite la bienvenue à tous.

1er sujet : L'avenir de la production porcine à Saint-Valérien

Mme Fournier demande si c'est vrai qu'il y a de la place pour 8 projets de porcherie à Saint-Valérien, selon la Coopérative. M. Thériault répond qu'il est impossible pour la coopérative de prévoir le nombre de projets qui pourraient se présenter car ce sont les membres de la coop que ça concerne et que ça dépend de plusieurs facteurs, comme le programme agro-environnemental de fertilisation, les ententes d'épandages (l'exportation de lisier s'avère très dispendieuse), les normes du ministère de l'Environnement, etc. Il mentionne aussi qu'il n'a jamais été dit qu'il y avait de la place pour 8 projets à St-Valérien. Mme Fournier soutient le contraire.

Le comité de vigilance, qui s'est formé en 1996 suite à l'implantation de porcheries dans la région, n'a pas eu de réunion depuis l'automne 1999. Toutes les personnes présentes trouvent qu'il est primordial que ce comité relance ses activités. Une lettre a d'ailleurs été envoyée par M. Thériault à M. Pierre Gilbert du ministère de l'Environnement pour qu'une réunion du comité ait lieu prochainement.

M. Thériault parle aussi de la technologie Biosor qui fonctionne très bien. Concernant le Festiporc, la décision de l'annuler a été prise dans le but d'éviter des affrontements inutiles. Le retour du Festiporc est envisagé pour 2002.

2e sujet : Entretien de la route Quellet

L'inspecteur municipal a préparé un rapport sur les coûts d'entretien de la route Quellet pour l'année 2000. Mme Fournier mentionne qu'il en coûte environ 12,256\$ pour cet entretien. Purdel a payé un montant de 18,982.08\$ en taxes pour l'année 2001. M. Thériault mentionne que l'évaluation totale des installations de Purporc équivaut à 30 maisons environ et que le fait que la Municipalité entretienne ce chemin est très justifiable auprès des contribuables. Les coûts pour la souffleuse sont évalués à 4,000\$. Purdel serait prêt à en payer la moitié, soit 2,000\$, facturée sur le compte de taxes annuelles. La secrétaire-trésorière s'informe auprès du ministère des Affaires municipales des possibilités de taxes de secteur ou surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Il est suggéré d'essayer des tranchées le long de la route Quellet afin de diminuer l'accumulation de neige dans le chemin.

Purdel emploie trois personnes de Saint-Valérien, deux à temps plein et une à temps partiel à la porcherie.

Marie-Paule Cimon, secrétaire-trésorière

ANNEXE I

Abaques de dépôts maximum annuels pour l'ensemble des matières fertilisantes utilisées sur une parcelle de sol selon la culture qui y est pratiquée et exprimés en kilogrammes de phosphore (P₂O₅) total par hectare

MAIS

Teneur en phosphore (kg P/ha)	% de saturation en phosphore (P/A)	Rendements de la culture (TM/ha à 15% d'humidité)		
		< 7	7 à 9	> 9
0 - 30	—	140	150	160
31 - 60	—	130	140	150
61 - 90	—	120	130	140
91 - 120	—	110	120	130
121 - 150	—	100	110	120
151 - 250	< 5	90	100	110
	5 à 10	75	85	95
	> 10	50	60	70
251 - 500	≤ 10	65	75	85
	> 10	50	60	70
501 et +	—	40	50	60

CÉRÉALES (AVOINE, BLÉ, ORGE) ET SOYA - PRAIRIES ET PÂTURAGES

Teneur en phosphore (kg P/ha)	% de saturation en phosphore (P/A)	Rendements de la culture (TM/ha à 15% d'humidité)		
		< 2,5 ¹	2,5 à 3,5 ¹	> 3,5 ¹
0 - 30	—	120	130	140
31 - 60	—	110	120	130
61 - 90	—	100	110	120
91 - 120	—	90	100	110
121 - 150	—	80	90	100
151 - 250	< 5	70	80	90
	5 à 10	55	65	75
	> 10	30	40	50
251 - 500	≤ 10	45	55	65
	> 10	30	40	50
501 et +	—	20	30	40

¹ Cette ligne de rendement renvoie aux céréales et au soya.
² Cette ligne de rendement renvoie aux prairies et aux pâturages.

PRAIRIES, PÂTURAGES (60 % et + de légumineuses) : Entrées pH optimum: 7,3

Mode d'apport à la volée	AZOTE (N)	
	Recommandation (kg N/ha)	Recommandation (kg N/ha)
	6-75	

Analyse (kg P/ha)	PHOSPHORE (P)			
	Recommandation (kg P ₂ O ₅ /ha)			
	Capacité de fixation			
	légère (moins de 1100 tonnes)	intermédiaire (1100-1600 tonnes)	forte (plus de 1600 tonnes)	
	Groupes 1	Groupes 2	Groupes 3	
Pauvre	0-30	60	75	90
	31-60	45	50	70
Moyen	61-90	40	40	50
	91-120	25	25	30
Bon	121-150	25	25	25
Riche	151-250	0-20	0-20	0
Excessivement riche	251 et +	0	0	0

Analyse (kg K/ha)	POTASSIUM (K)		
	Recommandation (kg K ₂ O/ha)		
	Texture		
	fine	intermédiaire	grossière
Pauvre	0-50	270	300
	51-100	180	210
Moyen	101-150	140	170
	151-200	100	130
Bon	201-250	40	50
Riche	251-500	20	30
Excessivement riche	501 et +	0	0

70 **OPILLES DE RÉFÉRENCE EN FERTILISATION CPVQ - 1996**

Remarques :

- Cette grille est conçue pour une exploitation intensive produisant 7-8 t/ha. Pour une exploitation moins intensive, la recommandation devra être réduite proportionnellement.
- La quantité d'azote recommandée augmente à mesure que le pourcentage de graminées dans le mélange augmente et que celui des légumineuses diminue.
- Cette propriété est déterminée par la teneur en aluminium réactif en parties par million (ppm) selon la méthode Mehlich-3. Les intervalles sont indiqués entre parenthèses.
- Le groupe 1 (texture fine) comprend les loams argileux, les loams limono-argileux, les argiles, argiles limoneuses et argiles lourdes. Le groupe 2 (texture moyenne) comprend les loams, les loams sable-argileux et les loams limoneux. Le groupe 3 (texture grossière) comprend les sables, les sables limoneux et les loams sableux.
- Ce niveau de fertilité pour les sols à texture fine d'usage non, le cas échéant, revoir la classification texturale ou l'analyse de sol.
- Ces recommandations visent à accroître la fertilité de ces sols. Cependant, toute application excédant 150 kg K₂O/ha devrait être fractionnée afin de limiter les pertes par lessivage. La moitié de l'application pourrait être effectuée à la suite d'une première coupe et 50 % après la deuxième coupe (avant la période critique d'automne) pour les régimes à 2 coupes. Dans les régimes à 3 coupes, l'application devrait être fractionnée en trois (au printemps, après la première coupe et après la deuxième coupe).

Attention : les chiffres en caractères gras dans la grille pour la potassium ont été modifiés à la hausse par rapport aux grilles de 1994.

CPVQ - 1996 **OPILLES DE RÉFÉRENCE EN FERTILISATION 71**

AVOINE
pH optimum: 6,2

	AZOTE (N)	
	Recommandation (kg N/ha)	Recommandation (kg N/ha)
	40-60	

Analyse (kg P/ha)	PHOSPHORE (P)	
	Recommandation (kg P ₂ O ₅ /ha)	
Pauvre	0-30	70
	31-60	50
Moyen	61-90	40
	91-120	30
Bon	121-150	20
Riche	151-250	0-20
Excessivement riche	251 et +	0

Analyse (kg K/ha)	POTASSIUM (K)	
	Recommandation (kg K ₂ O/ha)	Recommandation (kg K ₂ O/ha)
Pauvre	0-50	90
	51-100	70
Moyen	101-150	50
	151-200	40
Bon	201-250	20
Riche	251-500	0-20
Excessivement riche	501 et +	0

1. Apaiser selon les réserves de terre (en fonction du cultivar et du précédent culturaux).

55 **OPILLES DE RÉFÉRENCE EN FERTILISATION CPVQ - 1996**

BLÉ, ORGE

pH optimum: blé: 6,3 ; orge: 6,5

	AZOTE (N)	
	Recommandation (kg N/ha)	Recommandation (kg N/ha)
blé	50	
orge	70	

Analyse (kg P/ha)	PHOSPHORE (P)	
	Recommandation (kg P ₂ O ₅ /ha)	
Pauvre	0-30	80
	31-60	65
Moyen	61-90	45
	91-120	35
Bon	121-150	30
Riche	151-250	0-20
Excessivement riche	251 et +	0

Analyse (kg K/ha)	POTASSIUM (K)	
	Recommandation (kg K ₂ O/ha)	Recommandation (kg K ₂ O/ha)
Pauvre	0-50	90
	51-100	75
Moyen	101-150	60
	151-200	45
Bon	201-250	20
Riche	251-500	0-20
Excessivement riche	501 et +	0

- Cette recommandation s'applique aux blés de printemps, d'automne, fourrage et potables. Pour le blé d'automne, le fractionnement de l'azote peut être bénéfique sous certaines conditions.
- Apaiser : selon les réserves de terre (en fonction du cultivar et du précédent culturaux).

CPVQ - 1996 **OPILLES DE RÉFÉRENCE EN FERTILISATION 57**



Le 20 Septembre 2001

Mme Louise Beaulieu

Objet : Demande concernant l'analyse de l'eau des puits du secteur du Rang 4 ouest

Madame,

La présente a pour but de vous indiquer que nous procéderons à l'analyse des puits du secteur de la future porcherie (Rang 4 Ouest). Nous comptons effectuer l'analyse des nitrites-nitrates durant la période hivernale et l'analyse bactériologique au printemps.

Il serait pertinent que votre groupe, **de concert avec la municipalité**, instaure un Comité de vigilance qui aurait pour mandat continu de surveiller la qualité des eaux du secteur. De tels comités (Menv/Mapaq/Msss/municipalité/citoyens) existent à l'Isle-Verte et Ste-Luce et donnent des résultats valables.

Vous remerciant de l'attention portée,

Michel Laferrière, M.Sc.
Responsable santé environnementale

c.c. : Municipalité de St-Valérien
M. Marco Bossé, MENV